
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 18 mars 2015, à 20 h 35

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, M. Sylvain Clavel* et *M^{me} Sandra Golay*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 mars 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mars et mercredi 18 mars 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous reprenons nos débats. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement déposée par le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et les Verts, qui demande le traitement en urgence et sur le siège des rapports PR-1111 A et PR-1109 A, inscrits à notre ordre du jour.

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Conseil administratif est en train d'entrer... Monsieur Paganì, c'est à vous que je parle... Comme vous n'étiez pas là, le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et les Verts se sont permis de demander l'urgence sur ces rapports, car il s'agit de propositions sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, avec des délais légaux, qui doivent être votées impérativement ce soir. Nous demandons d'attaquer le débat maintenant.

Le président. Je sou mets aux voix cette motion d'ordonnancement. J'attire toutefois votre attention sur le fait que vous avez accepté hier quatre urgences. Nous en avons déjà traité deux; il en reste deux autres. Comme elles ont été votées hier, nous sommes quand même censés traiter ces objets durant cette session.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports PR-1111 A et PR-1109 A est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Le président. Le bureau vous indiquera le plus vite possible quand il compte traiter ces deux rapports. (*Remarque.*) Je suis désolé, je ne décide pas tout seul. C'est le bureau qui décide de l'ordre des urgences. (*Le président consulte le bureau.*) Les membres du bureau ont décidé à l'unanimité de traiter ces points immédiatement. Sont-ils liés? Non... Je pose la question pour la forme.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2014, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'abrogation du plan localisé de quartier N° 28599-249, rue du Jura/rue Jean-Gutenberg (PR-1111 A)¹.

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-1111 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 20 janvier 2015. La commission s'est réunie le 3 février 2015, sous la présidence de M^{me} Marie Barbey. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie pour son travail.

Séance du 3 février 2015

Audition de M^{me} A. Poussière, urbaniste-aménagiste au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et de M. Gilles Doessegger, adjoint du Service d'urbanisme

M^{me} Poussière a commencé sa présentation en rappelant aux commissaires que le PLQ N° 28599-249 avait été adopté par le Conseil d'Etat en août 1985. Le secteur concerné, un triangle entre les rues de Lyon, Jean-Gutenberg et Jura, est situé en zone 2, ce qui signifie que, juridiquement, un PLQ n'est pas obligatoire. Suite à l'abrogation de celui actuellement en force, des travaux seront donc possibles sans nouveau PLQ tant que les normes légales (distances et limites) seront respectées.

Si l'Etat souhaite abroger l'ancien PLQ, c'est qu'une demande de surélévation a été déposée pour l'un des bâtiments et qu'un étage supérieur est envisagé pour un autre, ce qui permettrait de construire 1240 m² de surface de logement, au lieu des 83 m² prévus à l'origine, et donc d'augmenter le nombre de logements (une vingtaine au lieu de treize) dans ce quartier central de la ville très bien desservi par les transports publics. M^{me} Poussière relève encore que l'enquête publique n'a soulevé aucune remarque.

Pour M. Doessegger, il est tout à fait acceptable d'abroger le PLQ afin de laisser le nouveau projet se réaliser. Alors que l'ancien PLQ accordait une grande

¹ Proposition, 3749. Motion d'ordonnement, 5094.

partie des surfaces à des commerces et des bureaux, le nouveau projet privilégie les logements, ce dont a besoin Genève.

M. Doessegger mentionne également que le nouveau projet est d'autant plus acceptable que, grâce à des discussions avec les propriétaires, des modifications de la morphologie du projet initial ont été acceptées, ce qui permet de conserver l'un des objectifs du PLQ: le dégagement de la cour afin de laisser un espace de respiration dans un quartier déjà très dense.

Durant la séance de questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris:

- que les logements seront de type locatif et des PPE;
- que les trois parcelles appartiennent aux mêmes propriétaires;
- que la cour devrait rester ouverte, tout comme actuellement.

Discussion

Le Mouvement citoyens genevois dit vouloir voter cette proposition, tout comme l'Union démocratique du centre.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son parti votera aussi ce projet qui permet la construction de 20 logements en ville.

La présidente du Parti démocrate-chrétien annonce un vote enthousiaste de son parti pour qui le projet s'intègre très bien dans le quartier.

Le Parti socialiste et les Verts voteront également cette proposition, cependant sans enthousiasme. En effet, s'ils sont ravis que des logements supplémentaires puissent être construits, le type de logement les laisse cependant un peu insatisfaits.

Ensemble à gauche acceptera la proposition tout en regrettant la surélévation qui devrait péjorer la qualité de vie des voisins.

Vote

La proposition PR-1111 est acceptée à l'unanimité des personnes présentes (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (55 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu les dispositions de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner un préavis favorable à l'abrogation du projet de plan localisé de quartier N° 28599-249, situé entre la rue de Lyon, la rue du Jura et la rue Jean-Gutenberg, feuille 76 du cadastre de la Ville de Genève, section Cité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29969/309 du Grand-Morillon, situé entre la route de Ferney et l'allée David-Morse, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1109 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 janvier 2015. La commission a examiné cet objet lors des séances du 27 janvier et du 3 février 2015 sous la présidence de M^{me} Marie Barbey. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Séance du 27 janvier 2015

Audition de M^{me} Sabine Nemeč, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites, accompagnée de M. Enis Arikok, architecte-urbaniste auprès de l'Office du patrimoine et des sites, de M^{me} Soizic Pierson, cheffe du projet «Jardin des Nations» auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et de M. Xavier de Rivaz, adjoint au Service de l'urbanisme

Introduction

M^{me} Pierson explique que le plan directeur cantonal identifie le Grand-Morillon comme une zone de verdure et le tram de Ferney, qui constitue un vecteur d'urbanisation. La densité de ce secteur est modérée et le périmètre et ses composantes se retrouvent également dans le plan directeur de la Ville de Genève avec une axe de mobilité douce du lac au Grand-Saconnex. Ce secteur a fait l'objet du premier plan directeur de quartier, validé en 2004 par les communes concernées, et par le Grand Conseil en 2005, et continue à faire référence sur ce secteur.

Elle précise que la promenade de la Paix devra traverser le site du Grand-Morillon, dans une mesure qui doit encore être définie. Elle ajoute que la procédure des limites de zones a été acceptée en 2013 et observe que la zone dont il est question ne fait pas partie de ces lots de déclassement en troisième zone de construction.

¹ Proposition, 3714. Motion d'ordonnancement, 5094.

Plan de site

M. Arikok en vient au plan de site et rappelle qu'un premier projet a été initié en 2000 suite à une demande de Patrimoine suisse. Un refus conservatoire avait été prononcé à une demande préalable qui proposait quatre missions diplomatiques. C'est ce refus qui a initié ce plan de site. L'enquête publique s'est terminée en fin d'année passée. Un certain nombre d'éléments autour de la maison de maître ont été inscrits à l'inventaire, notamment une fontaine et son allée. Il remarque que l'emprise de ces missions diplomatiques était trop importante, raison pour laquelle il a été proposé de les regrouper dans la partie basse du site. Il ajoute que les constructions souhaitées par les propriétaires ont été placées au nord du noyau patrimonial, comme des dépendances de la maison de maître.

Cinq observations provenant de l'Organisation internationale du travail (OIT), des voisins, des propriétaires et des TPG ont été formulées au cours de l'enquête publique. Les parcelles voisines sont en partie à l'OIT et au Canton avec un droit de superficie en faveur de l'OIT. Les propriétaires ne souhaitent pas que la voie verte longe leur bâtiment et proposent le déplacement de cette voie verte dans la partie boisée, entraînant un déboisement et donc une négociation avec le Service de la nature et des paysages. Un espace tampon empêchant des constructions trop proches du noyau patrimonial est également demandé.

M^{me} Nemeč remarque que le plan est en train d'être modifié. Le département a un délai de deux ans pour soumettre un plan suite à un refus conservatoire. Ce domaine occupe un point stratégique dans l'aménagement du «Jardin des Nations», notamment en raison du passage de la voie verte. Les propriétaires sont prêts à présent à céder une partie. Elle ajoute qu'un accord est nécessaire pour prévoir une extension des droits à bâtir dans la partie nord et une modification du tracé de la voie verte. Il reste encore dix mois pour adopter le plan, ce qui laisse la latitude de faire aboutir ces négociations.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si les propriétaires cèdent la partie à droite du parcours de la voie verte proposée. M^{me} Nemeč acquiesce et ajoute que la construction des missions diplomatiques impliquera une redéfinition du parcellaire. L'ONU ne veut pas garantir un passage public sur son territoire, raison pour laquelle il a été envisagé de placer cette voie verte dans le plan de site. Cette voie sera uniquement consacrée aux mobilités douces.

Une commissaire remarque que la voie verte obligera à casser les murs anciens et à empiéter sur les propriétés. M^{me} Pierson répond que la voie verte ne passe pas par la route de Ferney. M^{me} Nemeč mentionne que cette voie verte doit forcément passer par des propriétés privées, et elle remarque que les propriétaires

sont en l'occurrence entrés en discussion avec le Canton pour lui céder le terrain sur lequel passera cette voie en échange des droits à bâtir sollicités. Les qualités essentielles du site sont préservées même si ce dernier est modifié. L'espace de l'autre côté appartient à l'ONU et elle rappelle que ces terrains sont inviolables de par les accords fédéraux.

M. de Rivaz ajoute que la question de la liaison entre la voie verte et la route de Ferney se posait et qu'il semblait nécessaire de réserver une emprise possible, qui est indiquée dans le plan de site, afin de prévoir des trottoirs plus confortables et des connexions avec cette voie. Il rappelle, par ailleurs, que l'emprise d'un tram est environ de 20 m et il observe qu'un bâtiment se retrouvera très proche des voies. Il imagine, cela étant, que la route de Ferney verra moins de circulation non seulement en raison du tram mais également en raison de la route des Nations qui drainera le trafic. Il ajoute que les parcelles privées ont été retranchées du projet adopté au vu des difficultés de négociation, mais il remarque que le Conseil administratif désire que la totalité de ce périmètre soit mis en conformité au plan directeur communal. Il évoque encore le plan de site de Budé, voté en 2011, et placé en procédure d'opposition en 2012, et il pense qu'il pourrait être adopté dans peu de temps. Il mentionne que des projets de construction existent tout le long de la route de Ferney, des projets qui soulèvent également la question du passage du tram.

Une commissaire demande si tout ne sera pas gelé pour le passage du tram lorsque les deux plans de site auront été acceptés. M^{me} Nemeč répond que c'est pour cette raison qu'il convient d'être très attentif. Elle ajoute qu'il convient donc d'indiquer cette volonté dans le plan de site.

Un commissaire demande quand il sera possible d'accéder au Grand-Saconnex à pied et en tram. M^{me} Piersen répond que la date prévue est 2024. M^{me} Nemeč ajoute que la voie verte sera prévue lorsque les travaux seront engagés sur ces parcelles. Elle mentionne que le timing dépend donc de ce développement.

Une commissaire demande de quel règlement parlait M^{me} Nemeč. Cette dernière répond que le plan de site est fait d'un plan et d'un règlement et elle mentionne que c'est de ce règlement qu'elle parlait. Les plans d'alignement pour les transports publics conduisent à une politique de rachat ou d'expropriation. M. Arikok remarque encore que les TPG demandent une représentation graphique sur le plan pour asseoir la notion du passage des trams.

La présidente demande sur quoi portait l'observation de l'OIT. M. Arikok répond que l'observation portait sur l'accès aux futures missions diplomatiques. Il ajoute que l'OIT souhaite être associée à ce projet. M. de Rivaz mentionne que tous ces points sont négociables avec les organisations internationales mais il remarque que ces négociations passent par la voie diplomatique et nécessitent donc du temps.

Séance du 3 février 2015

Audition de M^e David Lachat, représentant des propriétaires de parcelles

Explications

M^e Lachat déclare être le représentant des propriétaires de cette parcelle et être concerné personnellement puisque appartenant à une hoirie voisine. Il ajoute que les propriétaires sont ses cousins Martin. Il distribue le plan de site, les observations faites, et la convention proposée au Canton. Il explique que cette parcelle fait l'objet de divers projets depuis une dizaine d'années, suscitant des réactions de la part de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il ajoute qu'il a été suggéré à sa famille de construire des bâtiments destinés à des missions diplomatiques au bas de la parcelle. Un architecte a alors déposé une demande préalable, laquelle a été refusée puisque le Canton souhaitait faire un plan de site. Ce plan de site a ensuite été réalisé et a été mis à l'enquête publique. Cela étant, les discussions préalables se sont développées jusqu'à trouver un accord qui figure dans le projet de convention.

Sa famille est heureuse qu'un plan de site soit envisagé et il précise que les discussions ont porté sur les droits à bâtir résiduels. Ce sont 5000 m² de plancher pour les missions diplomatiques ainsi que des constructions sur le haut de la parcelle qui sont envisagées. Le Canton a donné un peu plus de droits à bâtir en échange de 15 000 m² qui permettront de créer un parc public et le passage de cette voie verte piétonne.

Le futur bâtiment sur le haut de la parcelle comportera 20 logements, et il mentionne que le Canton a admis des garages souterrains afin d'éviter d'avoir des véhicules en surface, ce qui serait regrettable. Une première maison d'habitation avec un toit végétalisé est prévue de plain-pied ainsi qu'une seconde maison destinée à ses enfants. Des barrières ont été demandées afin de séparer les terrains publics et privés en mentionnant que ces barrières s'intégreront dans le paysage. Le chemin devra traverser la forêt afin d'éviter de longer les missions diplomatiques, ce qui semble problématique en termes de sécurité. A cet égard le service des forêts est réticent mais il observe qu'il sera possible au Canton de replanter des arbres sur la grande parcelle pour remplacer les arbres abattus qui ne présentent, en outre, pas un grand intérêt.

Il a été demandé au Canton de renoncer au retrait de la route de 7 m qui détruirait un mur d'une dizaine de mètres, mais il mentionne que ce retrait semble un impératif pour faire passer le tram. Il ajoute que sa famille va donc renoncer à cette demande.

Il signale que la parcelle N° 5427 va donc être divisée en trois pour accueillir trois missions diplomatiques. Sa famille s'est engagée à restaurer le chemin de boulets et la fontaine se trouvant au milieu de la parcelle. Elle cédera le terrain

à la condition qu'il en soit fait un parc entretenu et inconstructible. Le Canton semble favorable à ce projet de convention bien qu'il faille préciser le passage portant sur les barrières. Il se demande, cela étant, si la parcelle sera donnée au Canton ou à la Ville de Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qu'il en sera des 20 appartements. M^e Lachat répond que c'est une zone villas et il mentionne que ce seront certainement des loyers libres donnant sur un vaste jardin.

Quant à la question de la même commissaire sur le choix de créer des missions diplomatiques et non des appartements, M^e Lachat répond que le Canton ne voulait pas à l'origine qu'un quelconque bâtiment soit construit sur ce périmètre qui s'inscrit dans le «Jardin des Nations». Il rappelle que ce dernier prévoyait une tour de 10 étages, laquelle a été depuis lors abandonnée, ainsi qu'un espace libre de constructions. Il précise qu'il avait été ensuite prévu de vendre au Canton cette parcelle que l'Etat a refusée. Il ajoute que ce dernier a finalement été d'accord que des missions diplomatiques soient créées au vu de la demande.

Un commissaire observe que le parc a une forme curieuse et il se demande à quoi il servira. M^e Lachat répond que cette parcelle est le fruit d'une division plus ancienne. Le Canton veut surtout le passage de la voie verte et la forme facilite le passage de cette voie, notamment en raison de la pente.

Une commissaire demande ce qui se passerait à l'égard de la voie verte si le domaine n'était pas touché. M^e Lachat déclare que ce terrain appartenait à son grand-père qui en a vendu une partie pour créer le Bureau international du travail (BIT). L'essentiel de cette propriété appartient à ses cousins qui n'ont pas les moyens de l'entretenir. Par ailleurs le Canton veut créer un parc public et doit donc maîtriser le foncier.

Une commissaire demande qui aura l'usufruit des missions diplomatiques. M^e Lachat répond que ces parcelles seront vendues à des missions internationales. Il ajoute que différents pays sont intéressés.

Une commissaire demande s'il y a eu des échanges avec la Ville de Genève. M^e Lachat répond que l'architecte et le promoteur qui aident sa famille dans cette affaire ont rencontré M. Pagani qui n'a pas montré d'intérêt particulier pour cette parcelle.

Prises de position

Après le départ de M^e Lachat, une commissaire des Verts se demande si la commission ne devrait pas savoir si ce sera le Canton ou la Ville qui prendra

en charge cette parcelle. La présidente pense qu'il faudra poser cette question à M. Pagani en séance plénière. Elle propose alors de voter. Et elle déclare que son groupe votera ce plan de site qui est une opération gagnant-gagnant permettant aux propriétaires de valoriser leur parcelle et aux autorités publiques d'en acquiescer une.

Le Parti socialiste votera également ce projet en déclarant qu'il demandera en séance plénière qui sera le futur propriétaire de la parcelle.

Les Verts déclarent qu'ils voteront également ce projet en imaginant que le Canton et la Ville se renvoient l'un à l'autre la responsabilité de l'entretien futur de cette parcelle. Le groupe estime que ce sera à la Ville de prendre en charge cette parcelle puisque la voie verte a été initiée par celle-ci.

Le Parti libéral-radical déclare que son groupe votera ce projet en mentionnant qu'il faudra demander à M. Pagani des précisions quant au futur propriétaire.

L'Union démocratique du centre déclare que son groupe votera ce projet.

Le Mouvement citoyens genevois avait l'impression, lors de la dernière séance, que des éléments manquaient, lesquels ont été amenés par M^e Lachat. Le Mouvement citoyens genevois votera ce projet et estime qu'il serait préférable que la Ville prenne en charge ce terrain.

Vote

La présidente passe au vote de la proposition PR-1109 qui est acceptée à l'unanimité (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

- Annexe:*
- plan de site PS N° 29969/309
 - documents présentés par M^e Lachat

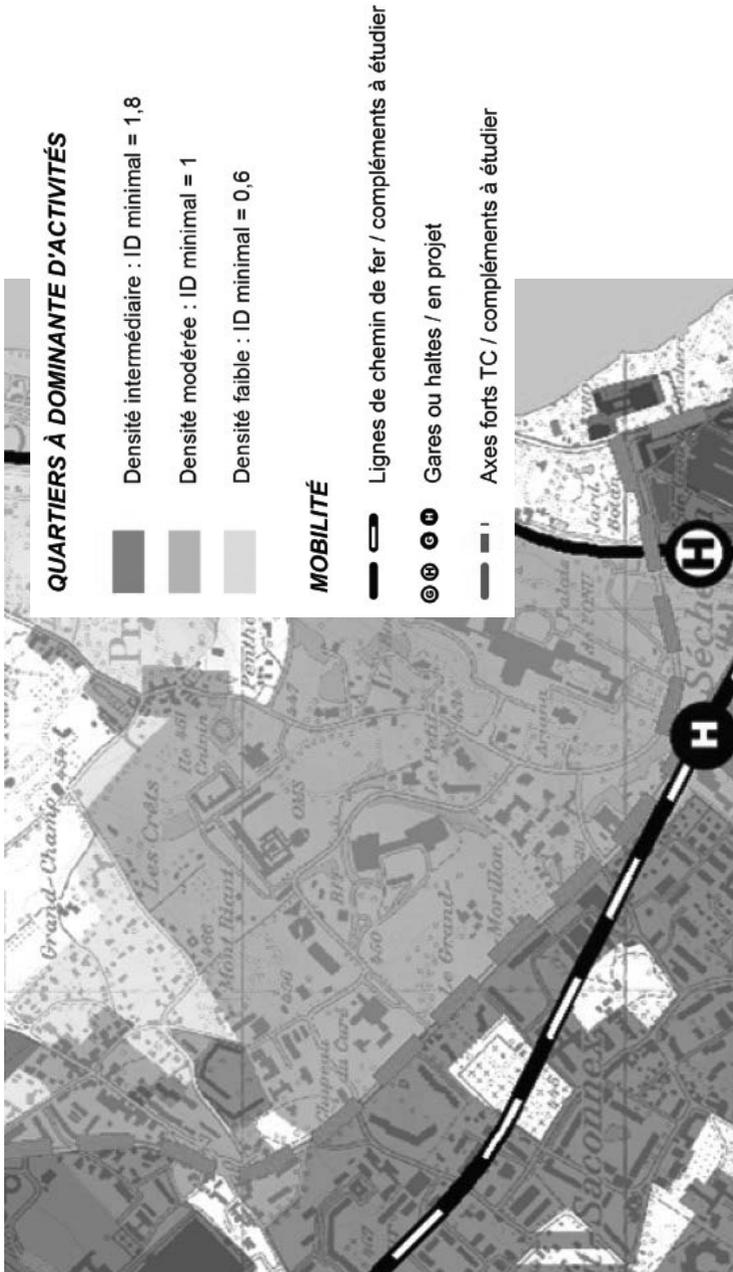
Planification

Plan directeur cantonal: adopté le 20/09/13 par le Grand Conseil



Planification

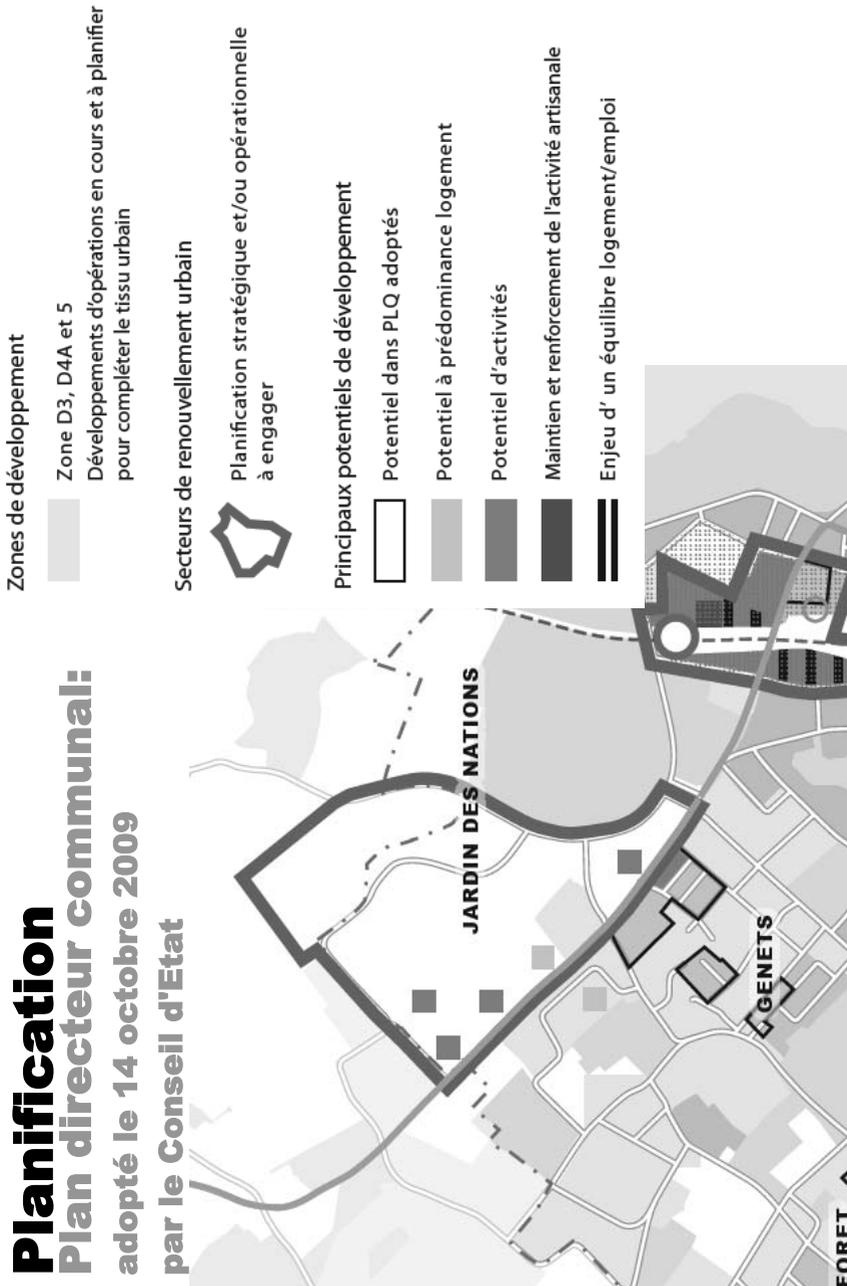
Plan directeur cantonal: adopté le 20/09/13 par le Grand Conseil



Planification Plan directeur communal: adopté le 14 octobre 2009 par le Conseil d'Etat

5106

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon



Planification Plan directeur communal: adopté le 14 octobre 2009 par le Conseil d'Etat



Maillage Vert (voir fiches A8a-A8b)

Réseau hydrographique

Principaux éléments verts; zones de verdure

Cadastre forestier
(secteurs d'intérêt floristique)

Grandes pénétrantes vertes

Secteurs avec présence marquée d'espaces verts
Préservation d'une large part d'espaces ouverts ou plantés dans les opérations d'urbanisation.
Décloisonnement des espaces et des parcours.

Secteurs intermédiaires
Valorisation des réseaux (cheminements, éléments de continuité).

Secteurs à dominante minérale
Protection et valorisation des espaces libres existants: cours d'élans, espaces délaissés ou résiduels. Exploitation des opportunités de construction pour la création ou mise en valeur d'espaces verts ou collectifs.

Voie verte d'agglomération et prolongements

Alignements d'arbres

Bords de lac et de rivière:
Valeur naturelle forte à renforcer

Liaisons à créer

Parcs publics à créer

Squares publics en projet

Secteurs OROEM

Etangs

Planification

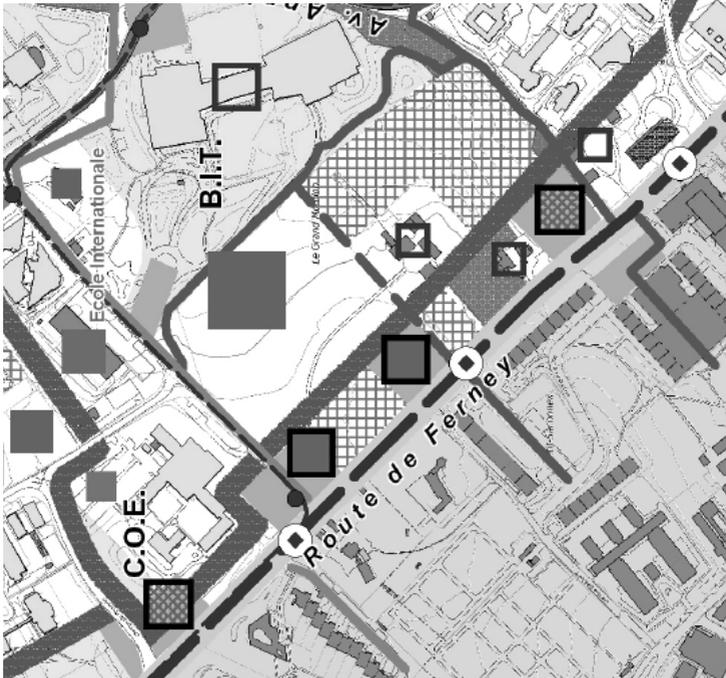
Plan Directeur de Quartier

Espaces verts

	Espaces verts accessibles existants (y compris zone sportive)
	Espaces verts accessibles futurs (y compris zone sportive)
	Espaces verts à caractère agricoles
	Bois et forêts
	Voies vertes structurantes
	Eplanades, espace public et rues de villages
	Pontons
	Passages sous ou sur voies, existants / à créer

Déplacements

	Parcours piétons, existants / à créer
	Parcours mixtes vélos-piétons, existants / à créer
	Requalification de la route de Ferney et de l'avenue de France



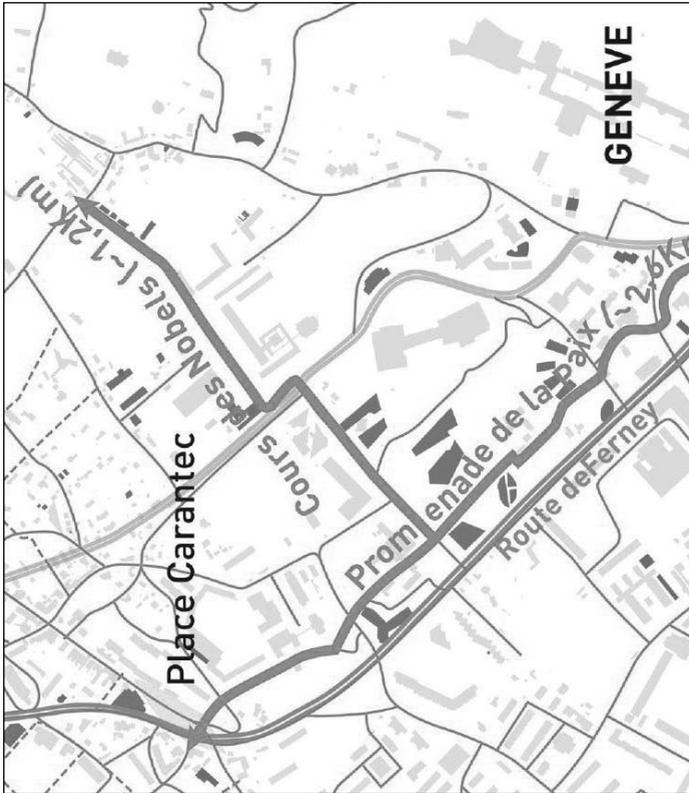
Planification

Plan Directeur de Quartier

- Lancement des études PDQ en 2000
- Coordination avec les communes du Grand-Saonnex, de Pregny-Chambésy, et de la Ville de Genève
- Adopté par les communes concernées en 2004
- Adopté par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005
- Constitue une image directrice qui lie les communes mais n'est pas opposable

Planification

Étude Ilex: Référentiel d'aménagement pour la promenade de la Paix et le cours des Nobel



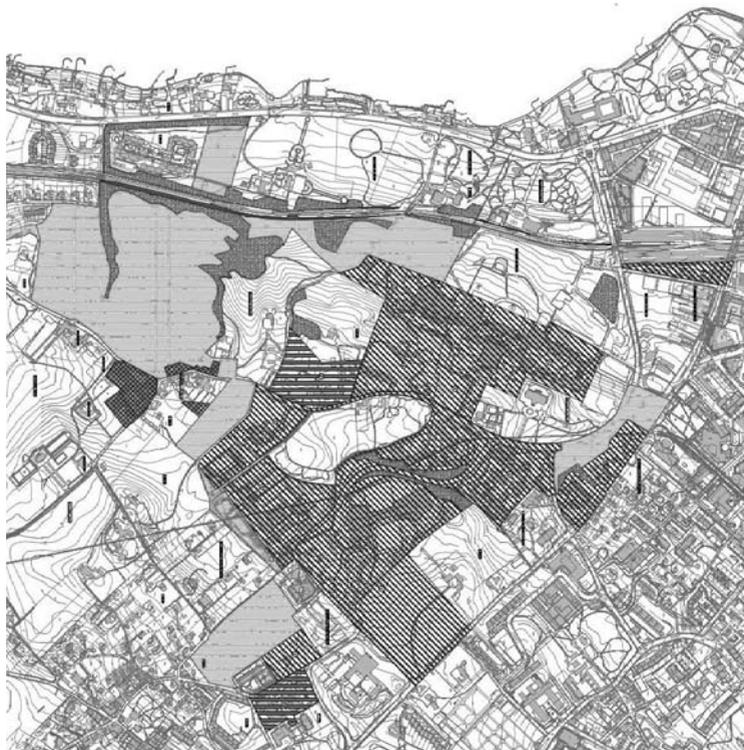
Planification

Plan Directeur de Quartier

Le Plan Directeur de Quartier du Jardin des Nations a identifié des potentiels de développement pour les Organisations Internationales (OI) qui préservent les qualités paysagères du site.

Suite à l'adoption du PDQ en 2005, une procédure de modification de zone est lancée en 2006 et a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2013.

Planification Modification des limites de zones



Planification

Modification des limites de zones



SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
 Proposition: plan de site du Grand-Morillon

5115

Le Grand Morillon
 Petit-Saconnex - Genève

Parcelle	Superficie	Coeff.	Surface de construction max.	SAP
5431	8 662 m ²	55%	4 764 m ²	2 000 m ²
4248	1 379 m ²	44%	605 m ²	0 m ²
3111	797 m ²	44%	351 m ²	549 m ²
3398	3 653 m ²	44%	1 606 m ²	1 293 m ²
3309	1 407 m ²	44%	619 m ²	1 100 m ²
5438	9 624 m²	55%	5 299 m²	1 260 m²
5437 - A	4 031 m ²	44%	1 782 m ²	600 m ²
5437 - B	12 993 m ²	-	-	0 m ²
5437 - C	2 496 m ²	44%	1 098 m ²	2 076 m ²
5437 - D	1 796 m ²	44%	777 m ²	1 312 m ²
5437 - E	2 271 m ²	44%	999 m ²	1 512 m ²
5437 total	26 956 m²	55%	14 776 m²	5 700 m²

PLAN GENERAL | SERIE MD-5000.026
 ETUDE DE FAISABILITE
 ECHELLE 1:2'000
 NORD | FORMAT | A3 | DESSIN | JCP/LL | DATE
 16.12.2014



DE GIULI & PORTIER ARCHITECTES SA _ 3, CHEMIN DE L'ECHO - CH 1213 ONEX / GENÈVE _ T +4122 879 05 90 / F +4122 879 05 91 _ info@gpa.ch / www.gpa.ch



SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon

David LACHAT
C/o LHA Avocats
Rue du Rhône 100
Case postale 3403
1211 Genève 3

RECOMMANDE
Office du patrimoine et des sites
Rue David-Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Genève, le 15 décembre 2014
DL/mat

Concerne : Plan de site du Grand Morillon
Enquête publique n°1833

Madame la Directrice générale,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le compte de Messieurs Antoine et René Martin, propriétaires des parcelles 4248, 5428, 5308, 5309, 5311 et 5431, feuilles 71 et 73 Genève / Petit-Saconnex et des hoiries de feus Michel Martin et Jacqueline Martin, soit de Madame Martine Loosli et de Messieurs René Martin, Antoine Martin, Yves Dugerdil, François Dugerdil et de moi-même, David Lachat, propriétaires de la parcelle 5427, mêmes feuilles, également Genève Petit- Saconnex.

Les personnes précitées (ci-après « les conjoints « Martin ») sont les propriétaires de toutes les parcelles concernées par le projet de plan de site N° 29969 au lieu-dit « le Grand Morillon », mis à l'enquête publique le 18 novembre 2014.

En annexe No 3, vous trouverez les procurations m'autorisant à vous adresser pour le compte des précités les observations et la prise de position suivante :

Les conjoints Martin demandent que le projet de plan de site mis à l'enquête publique soit corrigé sur les points mentionnés ci-après ad A.

Si tel n'était pas le cas, les conjoints Martin s'opposeraient au projet de plan de site et ne concéderaient pas à la collectivité publique la donation immobilière mentionnée ad B.

A. Modifications demandées

Les hoirs Martin souhaitent que le plan de site et/ou son règlement soient corrigés comme suit :

- a) Une nouvelle maison d'habitation de plain-pied (rez-de chaussée seul plus caves) de 300 m2 de surface brute de planchers, munie d'un toit/terrasse végétalisée doit pouvoir être érigée sur la parcelle 5428 et pour partie sur l'actuelle parcelle 5427, à l'emplacement indiqué sur le plan ci-annexé (bâtiment C).

Cette construction avait été admise par le Service des Monuments et des sites dans une première version du projet et sa conception avait été soigneusement étudiée pour s'intégrer dans le site.

Depuis la publication du projet de plan de site, des représentants de la Commission des Monuments et des sites et de la Commission d'urbanisme se sont transportés sur place et ont admis cette construction, moyennant une légère modification de son emplacement et de sa forme. Le plan ci-annexé tient compte des recommandations des commissaires.

- b) Sur le haut de la parcelle 5427, un bâtiment d'habitation (deux logements au moins) de 600 m2 de surface brute de planchers au total, plus caves et greniers doit pouvoir être érigé à l'emplacement mentionné par le plan ci-annexé sous lettres G et H.

Ce bâtiment avait été accepté dans des versions antérieures du projet de plan de site. Le Service des monuments et des sites et les commissaires de la Commission des monuments et des sites et de la Commission d'urbanisme qui se sont déplacées récemment l'ont également approuvé.

Ce bâtiment sera aligné sur les nouvelles constructions prévues par le plan de site (bâtiments A et B)

Ces trois constructions (bâtiments d'habitation A, B, G et H) marqueront la frontière avec la zone de forte densification prévue sur les parcelles voisines Nos 3924 et 4057, situées en 3eme zone de développement.

Il est demandé que cette nouvelle construction G et H puisse comporter des greniers non habitables pour s'aligner sur le gabarit du nouveau bâtiment B prévu à proximité immédiate par le plan de site.

Ce nouveau bâtiment G et H s'inscrit pleinement dans l'indice d'utilisation du sol prévu sans dérogation en 5eme zone de construction, même s'il vient s'ajouter aux 5'100 m2 de surface brute de

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon

planchers destinés à des missions diplomatiques / organisations internationales en bas de la parcelle 5427.

- c) Des constructions de peu d'importance (serres, maisons de jardin et autres) pourront être érigées aux alentours des nouveaux bâtiments d'habitation A, B, C, G et H mentionnés ci-dessus et prévus par le plan de site. Ces constructions de peu d'importance devront respecter les principes architecturaux et paysagers mentionnés à l'article 3 al 1 et 2 du règlement du plan de site.

Le règlement du plan de site accepte ces constructions de peu d'importance à l'art. 8 al. 1. Les consorts Martin demandent cependant que la portée de cette norme soit précisée et étendue à toutes les nouvelles habitations pour le cas où elle ne les concernerait pas.

- d) Les nouveaux bâtiments d'habitation A, B, G et H prévus par le plan de site pourront, à l'instar des missions diplomatiques / organisations internationales (cf. art 12 al 3 du règlement de plan de site), être pourvus de parkings souterrains.

Le nombre d'habitations nouvelles prévues par le plan de site générera en effet beaucoup de voitures. La préservation du site implique donc qu'elles puissent être « enterrées ».

Les dessertes de ces futurs parkings souterrains résulteront d'accords entre les consorts Martin et respecteront les règles des articles 3 et 9 du règlement du plan de site.

- e) Les dessertes des bâtiments d'habitation A, B, G et H et des parkings souterrains correspondants seront prévues le long des parcelles 3924 et 4057, et de la future « voie verte ».

- f) Le gabarit hors ligne de sept mètres sur la parcelle 5431, prévu par l'article 8 al 2 du règlement du plan de site, destiné à permettre la construction du tramway, se heurte à des impératifs de protection des monuments et des sites. En effet à l'endroit où ce retrait des futures constructions est demandé, la route de Ferney se situe très en contrebas de la parcelle 5431. Un magnifique mur ancestral surplombe cette route et constitue un élément digne de conservation, contribuant à la beauté du site.

Pour ces raisons, il paraît impensable de détruire ce mur ancien et de saccager le site.

Au demeurant, il n'a pas été démontré qu'un tel retrait de sept mètres a été ou sera exigé de l'Organisation Internationale du Travail sur la parcelle voisine No 3924, dont elle est superficière. Les consorts Martin demandent donc que l'art 8 al. 2 du règlement du plan de site soit supprimé.

- g) Messieurs Antoine et René Martin n'ont pas connaissance des fiches d'inventaire concernant les immeubles existants dont ils sont propriétaires. Ils ont demandé au Service des Monuments et des Sites d'en recevoir une copie. Toutefois ces documents n'ont à ce jour pas été retrouvés. En conséquence, Messieurs Antoine et René Martin font toutes réserves quant au libellé de l'article 4 al. 1 du règlement du plan de site qui se réfère à des documents qui leur sont inconnus.
- h) L'article 9 al. 2 du règlement du plan de site relatif aux clôtures doit être réécrit notamment en raison de la donation immobilière proposée par les consorts Martin (cf. ci-après ad B) à l'Etat de Genève (ou à la Ville de Genève).

Des clôtures, faisant l'objet d'un traitement paysager soigneux doivent être admises et financées par la collectivité publique entre la parcelle qui lui échoira et les parcelles privées. Il convient en effet de délimiter clairement les parcelles publiques de celles appartenant à des privés, auxquelles les citoyennes et les citoyens ne peuvent pas prétendre avoir librement accès.

En outre de telles clôtures pourront être érigées entre la nouvelle parcelle à créer autour de la fontaine et les parcelles 3957 et 5428, ainsi qu'entre les parcelles 3924, 4057 et le domaine du Grand Morillon, en limite de la zone « tampon » qualifiée d'espace intermédiaire sur le plan. Les clôtures devant être admises figurent en jaune sur le plan ci-joint. L'emplacement de ces futures clôtures est encore provisoire et indicatif.

- i) Après discussion avec les commissaires de la Commission des Monuments et des sites et de la Commission d'Urbanisme, il a été jugé préférable de modifier la forme du bâtiment destiné aux missions diplomatiques / organisations internationales (bâtiment D, E et F) sur sa partie ouest. Le projet a été revu en ce sens, tout en conservant la surface brute de planchers de 5'100 m2 issue d'un compromis entre l'Etat et les consorts Martin. (cf. plan ci-joint).
- j) A hauteur du bâtiment pour missions diplomatiques/organisations internationales prévu en bas de la parcelle 5427 (bâtiment D, E et F), le chemin piétonnier (« voie verte ») doit être modifié dans son tracé, dont le parcours sinueux décrit par le plan mis à l'enquête publique est incompréhensible et non conforme aux mesures de sécurité impérativement exigées par les missions diplomatiques ou les organisations internationales..

Ce chemin doit traverser le petit bois, quitte à prévoir des compensations forestières que l'Etat assumera sur la parcelle qui lui sera donnée pour un parc public (cf. ci- après ad B). Une demande en ce sens a été faite à la Direction générale de la nature et du paysage.

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon

- k) Avant l'adoption définitive du plan de site, il conviendra de faire un inventaire des arbres à conserver sur le site. Certains des arbres figurant sur le plan soumis à l'enquête publique n'existent plus, sont dans un état déplorable ou ne sont en rien dignes de protection. Ce travail de recensement sera fait par les hoirs en concertation avec les services étatiques concernés.
- l) Enfin il est rappelé que les hoirs Sauvain – Dugerdil, propriétaires des parcelles voisines Nos 5432, 5433 et 5434 (lieu –dit « Planchamp ») ont demandé que leurs parcelles soient intégrées dans le plan de site du Grand Morillon.

Par courrier séparé, Monsieur François Dugerdil, qui appartient aux hoiries propriétaires de la parcelle 5427 reprend cette dernière demande pour son compte, à l'instar de sa famille (consorts Sauvain - Dugerdil)

B. Donation immobilière

L'Etat de Genève a prévu d'affecter une grande partie de la parcelle 5427 à un parc public et au tracé de la « voie verte », sans pour autant maîtriser le terrain.

Désireuses de collaborer à la réussite de ce projet utile à la collectivité et à la préservation du site, les hoiries de feus Michel et Jacqueline Martin ont décidé de céder gracieusement à l'Etat ou à la Ville de Genève la surface nécessaire à la création de ce parc public.

La surface approximative destinée à ce parc public est colorisée en rose sur le plan ci annexé. Elle comprend aussi le tracé du chemin piéton au nord des parcelles martin.

Cette donation n'interviendra cependant :

- que si les modifications du plan de site demandées ci-dessus ad A, lettres a) à k) sont intégralement acceptées et entrent en force ;
- et aux seules conditions prévues par le projet de convention ci-annexé (annexe 2).

Il est encore précisé que les hoirs Martin conserveront le bas de la parcelle 5427 (5427-C, 5427-D et 5427-E)pour la céder à des missions diplomatiques/ organisations internationales et le haut de la même parcelle (sous-parcelle à créer autour de la fontaine : 5427-A ; sous –parcelle à créer pour la future villa C à cheval sur les parcelles 5428 et 5427).

La nouvelle parcelle à créer autour de la fontaine (5427-A) pourrait selon les circonstances être attribuée à la famille de l'un des hoirs Martin.

PROJET NO 2 du 27 novembre 2014

CONVENTION

entre

1. L'Etat de Genève, soit pour lui le Département de l'Aménagement, du logement et de l'énergie,
2. Messieurs Antoine Martin et René Martin,
3. Les hoiries de feus René Martin et Jacqueline Martin, soit Madame Martine Loosli et Messieurs René Martin, Antoine Martin, François Dugerdil, Yves Dugerdil et David Lachat (ci-après « les Hoiries »)

I. PREAMBULE

Pour la bonne compréhension de la présente convention il est exposé ce qui suit :

- a. Messieurs Antoine Martin et René Martin sont propriétaires ou copropriétaires entre eux des parcelles n° 4228,5308, 5309, 5311,5428 et 5431, feuilles 71 et 73 Genève / Petit- Saconnex, au lieu- dit « le Grand Morillon » .
- b. Les Hoiries sont propriétaires de la parcelle 5427, feuilles 71 et 73, Genève / Petit Saconnex, au lieu- dit « le Grand Morillon » .
- c. L'Etat de Genève a initié un projet de plan du site sur l'ensemble des parcelles mentionnées ci-dessus ad a et b. Ce projet de plan de site No 29629 a été mis à l'enquête publique le 18 novembre 2014 (enquête publique n° 1833)
- d. Messieurs Antoine Martin et René Martin et les Hoiries étaient opposés à ce projet de plan de site sur plusieurs points. Toutefois, après négociation, les parties a la présente convention sont parvenues à un accord.
- e. La présente convention concrétise cet accord entre l'Etat de Genève, Messieurs Antoine Martin et René Martin et les Hoiries et modifie le projet de site, tel que mis à l'enquête publique.

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon

II. CONVENTION

Les parties conviennent expressément de ce qui suit :

1. Modification du projet du plan du site

L'Etat de Genève accepte de compléter et de modifier le projet de plan de site de Grand Morillon, tant que mis à l'enquête publique (annexe N° 1) sur les points suivants :

- a. Les garages souterrains sont autorisés y compris pour les nouvelles constructions prévues sur le haut de la parcelle, soit pour les bâtiments A et B et pour le bâtiment mentionné ci-après ad b (bâtiment G et H).
- b. Un nouveau bâtiment d'habitation d'un étage sur rez, plus caves et greniers comprenant deux logements de 300m² de surface habitable chacun, soit 600m² habitables au total, pourra être implanté au nord de la fontaine (annexe N°2; bâtiment G et H).

Ce bâtiment pourra comporter des annexes (serres, maisons de jardin, etc) sous la forme de constructions de peu d'importance.
- c. Un nouveau bâtiment d'habitation d'une surface habitable de 300m² sur rez-de-chaussée, plus cave, comportant un toit/terrasse végétalisé pourra être implanté à l'ouest de la fontaine (annexe n° 2; bâtiment C). Ce bâtiment pourra également comporter des annexes sous la forme de constructions de peu d'importance.
- d. En sus des clôtures mentionnées à l'article 9 al 2 du projet de règlement du plan de site, des clôtures d'une hauteur minimale de 3 m seront autorisée entre la parcelle dévolue à la collectivité publique (cf. ci-après article 2 , future sous-parcelle 5427-B) et les parcelles privées. Ces clôtures autorisées sont signalées de manière encore provisoire par un trait jaune sur l'annexe n°2. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière dans leur traitement paysager.
- e. Le tracé de la « voie verte » au bas de la parcelle 5427 sera modifié à hauteur des futures missions diplomatiques et traversera la forêt, comme dessiné à l'annexe n°2.
- f. La forme du bâtiment destiné aux missions diplomatiques / organisations internationales (bâtiment D, E et F), est modifiée, selon l'annexe 2. La surface de plancher de ce bâtiment admise reste fixée à 5'100 m².
- g. L'article 8 al. 2 du projet de règlement de plan de site (gabarit hors ligne de sept mètres) est supprimé.

2. Création de nouvelles parcelles

La parcelle 5427 sera divisée en 5 nouvelles parcelles, soit :

- Une sous-parcelle 5427-A au nord, autour de la fontaine, qui restera propriété des Hoiries ;
- Une sous-parcelle 5427-B destinée à un parc public et à la « voie verte » (cf. art.3 ci-après) ;
- Trois sous-parcelles 5427-C, 5427-D et 5427-E, destinées aux organisations internationales ou missions diplomatiques, qui leur seront vendues..

Le découpage de ces futures parcelles est encore approximatif et devra être précisé, au choix des Hoiries.

En outre les limites des parcelles 5427 et 5428 seront modifiées pour permettre la construction de la villa C. (cf. ci-dessus, article 1 lettre c)

3. Cession gratuite de terrain à la collectivité publique

Les Hoiries s'engagent à céder gratuitement à la collectivité publique, soit à l'Etat de Genève ou à la Ville de Genève, la future sous-parcelle 5427-B (cf. art. 2), ainsi qu'une bande de terrain de 2.m de large environ permettant la création de la voie verte le long des limites nord des parcelles 5427, 5428 et 5431 aux conditions suivantes :

- a. La sous-parcelle cédée à l'Etat de Genève sera exclusivement destinée à un parc public et à la « voie verte » réservée aux seuls piétons et bicyclettes
- b. La création et l'entretien régulier et soigneux de ce parc public et de cette « voie verte » est à la charge exclusive de la collectivité publique.
- c. Cette future sous-parcelle sera 5427-B sera inconstructible , de manière illimitée dans le temps.
- d. Les obligations à la charge de l'Etat mentionnées ci-dessous sous lettres a), b) et c) feront l'objet de servitudes inscrites sur la future sous-parcelle 5427-B au profit de la future sous-parcelle 5427-A, et des parcelles 4228, 5308, 5309, 5311, 5428, 5431 et 5432. Les frais de constitution et d'inscription de ces servitudes sont à la charge exclusive de l'Etat
- e. Les frais de création de la sous-parcelle 5427- B ainsi que tous les frais liés à sa cession gratuite de terrain à la collectivité publique sont à la charge exclusive de cette dernière.
- f. L'Etat de Genève assumera seul le coût de création et d'entretien toutes les clôtures , d'une hauteur minimale de 3 mètres, séparant la future sous-parcelle 5427-B des futures sous-parcelles 5427-A, 5427-C , 5427-D, 5427-E, et des parcelles 5428 et 5432, y compris le cout du traitement paysager les concernant (cf. ci-dessus, article 1, lettre d). De même, l'Etat assumera seul, aux mêmes conditions, le coût de création et d'entretien des clôtures séparant , au nord du « Grand Morillon », la voie verte des parcelles 5427-A, 5428 et 5431. Les clôtures dont les coûts de création et

SÉANCE DU 18 MARS 2015 (soir)
Proposition: plan de site du Grand-Morillon

d'entretien seront à la charge de l'Etat sont mentionnées de manière provisoire par un trait jaune sur le plan figurant à l'annexe 2

A la première réquisition de la collectivité publique, parties signeront une promesse de donation conditionnelle avec droit d'emption, visant à concrétiser le présent article. Les frais liés à cet acte notarié sont à la charge de la collectivité publique.

Les Hoiries signeront ultérieurement l'acte de transfert de propriété à la collectivité publique de la future sous-parcelle 5427-B et de la bande de terrain de 2m environ de large au nord des parcelles 5427-A, 5428 et 5431 relative à la future « voie verte », pour autant que les conditions cumulatives suivantes soient réalisées .:

-que le plan de site entre en force et ne comporte pas de modifications autres que celles stipulées à l'article 1 de la présente convention ;

- que les autorisations de construire les missions diplomatiques ou les organisations internationales prévues au bas de la parcelle 5427 (bâtiment C, D et E) soient délivrées, soient conformes au plan de site et entrent en force ;

-et que les autorisations de construire les nouvelles maisons d'habitation. A,B, C, G et H soient délivrées, soient conformes au plan de site et entrent en force ; cette troisième condition n'est opposable à la collectivité publique que si les propriétaires des parcelles concernées demandent les autorisations définitives de construire les nouvelles maisons d'habitation A, B, C , G et H dans l'année suivant l'entrée en force du plan de site.

4. Servitude de passage

L'Etat de Genève concédera gratuitement aux Hoiries ou aux propriétaires des futures sous-parcelles 5427-C, 5427-D et 5427-E une servitude de passage à tous usages, y compris pour le passage de véhicules automobiles, sur la totalité de la parcelle 4937, dont il est propriétaire (allée David Morse).

Les frais liés à la création de cette servitude seront à la charge des Hoiries ou des propriétaires des futures sous-parcelles 5427-C, 5427- D et 5427-E.

En outre, l'Etat de Genève interviendra sans frais auprès de l'Organisation internationale du Travail pour qu'elle donne aux futurs propriétaires de ces trois sous-parcelles un droit de durée illimitée de passage pour tous usages, y compris pour le passage de véhicules automobiles, sur le prolongement de l'allée David Morse situé au bas de la parcelle 3957.

5. Collaboration entre les parties à la présente convention

Les parties à la présente convention uniront leurs efforts pour faire aboutir le projet de plan de site mis à l'enquête publique, tel que modifié selon l'article 1 ci-dessus.

En cas de difficultés, les parties se concerteront et oeuvreront de bonne foi et sans tarder à la recherche d'une solution consensuelle, dans l'esprit du projet de plan de site, tel que modifié par la présente convention.

6. Caducité de la présente convention

Si le plan de site mis à l'enquête publique, tel que modifié par la présente convention n'était pas adopté sans aucune autre modification par le Conseil d'Etat ou par la dernière autorité judiciaire saisie, ou si les autorisations de construire les missions diplomatiques ou les organisations internationales et les maisons d'habitation (A, B, c, G et H) n'étaient pas délivrées ou n'entraient pas en force, la présente convention, en particulier son article 3, deviendrait caduque.

Les parties pourraient cependant décider, d'un commun accord, de maintenir la présente convention, nonobstant la modification du plan de site au-delà de ce qui est prévu par la présente convention, en signant à cette fin un avenant.

7. For et droit applicables

En cas de divergences quant à l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties reconnaissent la compétence exclusive des juridictions civiles du canton de Genève sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal fédéral.

Le droit suisse est seul applicable, quel que soit le domicile des parties.

Fait et signé à Genève en...exemplaires

Annexes : ment.

Premier débat

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Parti libéral-radical acceptera cette proposition parce que nous avons un excellent compromis. Nous allons, entre autres, prolonger la voie verte – c’est très important pour nous. Certains pensent que ce n’est pas notre vocation. Nous, nous pensons que oui. On nous a expliqué en commission qu’un passage fréquenté par les promeneurs qui traverse la propriété du Bureau international du travail (BIT) est appelé à être fermé à n’importe quel moment. Ce n’est pas le cas pour l’instant, mais cela pourrait arriver, étant donné ce qui se passe dans le monde. Si on suspecte un quelconque problème et qu’on interdit, par exemple, pour une raison inconnue, le survol au-dessus du canton de Genève des drones au mois de mars – on ne sait jamais – le BIT pourrait être amené à fermer ce chemin. Cela nous a clairement été dit en commission. C’est donc aussi une bonne proposition parce que des privés ont réussi à marcher main dans la main avec des ambassades et des missions permanentes, qui auront une partie du terrain. Il est prévu de rénover également une demeure historique et de créer quelques logements.

Nous avons étudié cet objet avec rapidité et beaucoup de célérité parce que c’était passionnant. Tous les plans localisés de quartier, tous les changements ne le sont pas. Celui-là l’était. Je voulais le dire, car je tiens à reconnaître quand un travail est bien fait. Le Parti libéral-radical acceptera donc cette proposition avec beaucoup d’enthousiasme.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, pour Ensemble à gauche, ce projet est un truc un peu hors-sol, comme on l’a dit hier soir. C’est un peu «Dallas». (*Remarque*) C’est un peu Genève sur Monaco, sur Léman... On a une grande propriété et on s’est arrangé avec le département: «Ici on va construire une maison pour mes enfants. Là on mettra 20 appartements. On les louera, mais ce sera une affaire. On fera de la propriété par étages ou on louera, on verra. Et puis, en bas, on donnera le parc...» On ne sait pas très bien à qui on le donnera. On ne sait pas si ce parc arrivera à la Ville et si ce sera à nous de payer pour l’entretenir ou s’il arrivera au Canton. Le Canton n’est pas très intéressé. C’est donc un point que la Ville devra quand même étudier pour voir ce que cela lui coûtera.

Cela étant, c’est l’important dans toute cette affaire, nous étions effectivement tous d’accord pour dire qu’il était intéressant d’avoir un espace libre au milieu d’un quartier qui est en train de fortement se densifier. Le fait de ne pas densifier partout est ce qu’Ensemble à gauche défend également dans le reste de la ville. On aurait très bien pu dire qu’on a largement la place de construire dix immeubles

à cet endroit. Eh bien, non! On aura un parc, un parc coincé entre des ambassades et le BIT. Il n'est d'ailleurs absolument pas évident que beaucoup de gens viennent se promener là, si ce n'est quelques voisins avec leurs chiens. Toujours est-il que ce lieu donnera vraiment une respiration à ce quartier.

Mais nous défendons ce genre de respiration également, année après année, dans les quartiers comme les Pâquis ou la Jonction, lorsque nous nous opposons à une surdensification. Nous sommes contents de voir que nous nous sommes décidés à accepter, de façon unanime, un projet qui évite une surdensification dans ce quartier-là, qui laisse une respiration dans le tissu urbain. Nous espérons donc qu'on en tiendra également compte dans d'autres quartiers.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu le plan directeur de quartier du «Jardin des Nations» approuvé par le Conseil municipal le 30 novembre 2004 et par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29969/309, au Grand-Morillon.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'ouvrir sans tarder la procédure d'opposition relative au projet de modification des limites de zones N° 29650 sur les parcelles subsistant encore en zone 5.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de limiter la portée de la mesure désignée dans le plan comme «vue remarquable à préserver» strictement à l'intérieur du périmètre du plan.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'inscrire les réservations foncières nécessaires pour la réalisation de la future promenade de la Paix ainsi que pour l'élargissement de la route de Ferney.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

5. Projet de délibération du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Pour une meilleure information des conseillers municipaux» (PRD-83)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Dans sa teneur actuelle, l'article 61, alinéa 4 du RCM prévoit que le Conseil administratif peut répondre à une interpellation écrite d'un conseiller municipal «s'il souhaite apporter une réponse» seulement.

A moins qu'il ne s'agisse d'un oubli, c'est certainement pour cette raison que notre exécutif n'a jamais pris la peine de répondre aux interpellations écrites suivantes:

- IE-2 «Nespresso: La Ville de Genève est-elle responsable face à ses engagements?» déposée le 21 mars 2012;
- IE-5 «Politique d'engagement dans nos musées», déposée le 15 octobre 2012;
- IE-7 «Le revêtement bitumineux phonoabsorbant est-il réellement économique?» déposée le 25 juin 2013.

Ainsi, peu importe les raisons qui ont fait que toutes ces interpellations écrites soient restées sans réponse, la présente proposition de modification vise la suppression, à l'article 61, alinéa 4 du RCM, de la mention «s'il souhaite apporter une réponse» qui laisse en l'état au Conseil administratif la possibilité de se soustraire à son devoir d'information et de transparence, mais qui vide aussi de sa substance le but même de l'interpellation écrite.

¹ Renvoi direct en commission refusé, 2533. Motion d'ordonnancement, 4909.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 61 «Annonce», lettre f) «Interpellation écrite ou orale», chapitre 1 «Initiatives des membres du Conseil municipal», du titre V du règlement du Conseil municipal, est modifié comme suit:

Alinéa 4 (nouvelle teneur):

«L'interpellation écrite doit être développée de manière complète au moment de son dépôt au Bureau. Le Conseil administratif s'exécute par écrit pour toute interpellation écrite. L'interpellation écrite et la réponse figurent à l'ordre du jour de la session qui suit immédiatement celle de son dépôt.»

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, comme je l'ai dit hier, je vous ai demandé l'urgence, car je pars de l'idée que nous avons tous à gagner à accepter ce projet de délibération, qui vise à supprimer, à l'article 61, alinéa 4, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM), la mention «S'il souhaite apporter une réponse (...)». En l'état, cette disposition laisse au Conseil administratif la possibilité de se soustraire à son devoir d'information et de transparence. (*Brouhaha.*) A ce sujet, je me permets de vous rappeler que la nouvelle Constitution, à son article 9 qui concerne les élus, parle d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Or, vous l'avez constaté, nous avons un ordre du jour particulièrement copieux, que nous avons beaucoup de peine à épuiser. Preuve en est que notre délibératif a encore traité très peu de sujets durant ces deux jours. De plus, une partie, si ce n'est presque toutes les motions que nous déposons, traînent dans cet ordre du jour. Ou elles deviennent obsolètes ou, de guerre lasse, nous attendons des jours meilleurs pour les traiter. Nous pourrions – je dis bien nous pourrions, au conditionnel – remplacer certaines de ces motions et résolutions par des interpellations écrites, et résoudre ainsi le problème.

Souvent, en effet, nous avons besoin d'information et nous suscitons le débat par le dépôt de motions; nous souhaitons alors que la commission se penche sur cette question. Mais nous pourrions aller plus rapidement de l'avant, pour autant que le Conseil administratif joue le jeu et nous réponde dans un délai raisonnable.

Le délai raisonnable que nous vous proposons est la session plénière du mois suivant. Les services du conseiller administratif auraient pendant un mois tout le loisir de répondre à nos questions. Nous pourrions ainsi travailler de manière, me semble-t-il, un peu plus efficiente que nous ne le faisons aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, si vous êtes d'accord, nous pourrions voter directement cette modification du règlement sans passer par la commission. Si d'aventure certains d'entre vous voulaient absolument passer par la commission du règlement, je ne m'y opposerais pas formellement. Il me semble toutefois que, sur ce sujet-là, nous pourrions trouver une large majorité, ce dont je vous remercie par avance.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à l'unanimité (70 oui).

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste adhère largement à l'intention des auteurs de ce texte. Il souhaite néanmoins qu'il puisse faire un tour, que nous espérons efficace, en commission du règlement. J'en veux pour preuve que cette commission est bien inspirée de prendre le temps de mesurer les conséquences globales de nos amendements, lorsque nous touchons à des enjeux du règlement de ce Conseil municipal. Je fais référence – vous l'aurez compris, Monsieur le président – au rapport PRD-16 A que nous avons traité tout à l'heure.

Après une petite heure de séance de commission du règlement, une proposition d'amendement de notre collègue socialiste Pascal Holenweg rencontrait une belle unanimité – une fois n'est pas coutume. Mais à la lecture d'un rapport forcément aussi bref que ne le furent les travaux, on a fait le constat que certaines conséquences de ces modifications du règlement avaient été occultées. C'est la raison pour laquelle, par principe, lorsque des propositions concernent le règlement de notre Conseil, nous souhaitons pouvoir les regarder sous leurs différentes coutures en commission.

Le président. Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je vais soumettre aux voix la discussion immédiate. Si elle est refusée, je proposerai le renvoi de cet objet à la commission du règlement. Monsieur Haas?

Projet de délibération: réponses aux interpellations écrites

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Serait-ce possible de faire plutôt le contraire, de renvoyer cet objet directement en commission? Je pense que le Mouvement citoyens genevois sera intéressé d'étudier cet objet en commission; nous suivrons peut-être M. Carasso.

Le président. Si le renvoi en commission est accepté, il est impossible de proposer la discussion immédiate après! En principe, nous avons toujours procédé dans ce sens-là, il me semble. (*Remarques.*) Si la discussion immédiate est refusée, nous proposerons le renvoi en commission. En général, c'est comme ça que nous faisons!

M. Eric Bertinat (UDC). Ecoutez, mon propos n'était pas du tout de partir dans un débat sans fin! (*Rires.*) Renvoyons ce projet en commission, traitons-le! C'est le chemin habituel de ce genre de texte, et avançons dans l'ordre du jour! Je retire donc ma proposition de traitement sur le siège.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du règlement est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).

Le président. Nous passons au projet de délibération PRD-98, dont vous avez accepté l'urgence hier.

6. Projet de délibération du 17 mars 2015 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Stéphanie Prezioso, Charlotte Meierhofer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Les accueillantes familiales ont droit à un salaire décent maintenant!» (PRD-98)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la très large majorité du Conseil municipal qui a accepté la motion M-1018 pour la mise en place d'une structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance, ainsi que son amendement concernant une nette revalorisation des salaires des mamans de jour;
- la majorité encore qui se dégageait, le 15 décembre 2014, lors de l'élaboration du budget 2015, pour offrir un salaire décent aux accueillantes familiales;
- les promesses du Conseil administratif de remédier à cette situation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le salaire brut minimum par heure d'accueil est de 10 francs, majoré de 4,17 francs par enfant dont l'accueillante familiale aura la charge.

Art. 2. – Un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs est ouvert pour financer cette dépense.

Art. 3. – Cette charge sera financée pour l'année 2015 par des économies équivalentes ou par de nouvelles recettes.

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 4906.

Préconsultation

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le but, ce soir, n'est pas de se lancer dans un débat-fleuve, puisque deux débats ont déjà eu lieu sur le sujet et que ceux-ci ont, à chaque fois, recueilli une large majorité. (*Exclamations.*) Ce soir ne devrait donc être, en principe, qu'une simple formalité.

Je vous rappelle, en effet, que nous avons accepté au mois de novembre – si ce n'est à l'unanimité, en tout cas à une très large majorité – la motion M-1018 visant à donner notre aval pour l'introduction d'une structure de coordination de la petite enfance. Nous avons accepté sa version amendée, qui consistait à demander aussi une revalorisation du salaire net des mamans de jour qui ne soit bien sûr pas à la charge des parents. La tarification proposée par la Ville nous convenait, mais pas le salaire. Il nous paraissait absolument dérisoire mais aussi honteux et scandaleux de la part de la Ville, qui se doit d'être un employeur exemplaire.

Arrive le moment du budget, où nous revenons avec une demande de crédit pour revaloriser le salaire des mamans de jour dès le 1^{er} janvier 2015. Là aussi, après quelques aléas, il s'avère que nous pouvons faire passer ce projet, mais nos partenaires Verts et socialistes arguent alors qu'il ne faut pas porter préjudice au budget. Pour ces motifs, ils ne votent pas ce crédit. La droite reprend à son compte ce même projet. Nous nous en réjouissons mais, craignant que ce ne soit pour des mauvais motifs, tels que faire invalider le budget, nous restons fidèles à nos partenaires socialistes et Verts et nous leur disons que nous voterons le budget en l'état. Nous avons la majorité ce jour-là et, à de nombreuses reprises, nous avons fait passer tout ce que nous souhaitions, sauf cette mesure. Si elle n'est pas passée, il faut l'avouer, c'est parce que l'Alternative n'a pas voté groupée.

Il reste que l'unanimité a pratiquement été atteinte lorsque la droite élargie a elle-même proposé cette ligne budgétaire. On peut donc espérer avoir ce soir un vote unanime autour de ce projet, qui est un projet de gauche, solidaire avec des femmes qui rendent un service pour que d'autres femmes puissent aller travailler. C'est un projet féministe. (*Rires.*) Un projet responsable, qui est en tout cas dans la cohérence de la politique d'Ensemble à gauche: tout travail mérite salaire. Parce que de quoi parlons-nous?

Nous parlons de femmes, exclusivement de femmes, puisqu'on sait très bien qu'il n'y a pas d'accueillants familiaux mais seulement des accueillantes familiales. Nous parlons de femmes payées 4,17 francs par enfant, soit un minimum de 834 francs par mois pour un maximum de quatre enfants – je vous laisse vous-même faire le calcul. Lorsqu'elles gardent deux enfants, elles touchent en fait 1668 francs par mois. Pour quatre enfants, elles gagnent 3600... Je me perds même dans mes calculs. C'est tellement dérisoire, ça ne fait même pas 3000 francs!

Ce soir, Messieurs-dames, je voudrais que nous votions cet objet sur le siège avec la même ferveur, avec la même véhémence que lors du vote sur l'assurance sociale des plus précaires, des personnes payées moins de 20 000 francs. (*Exclamations.*) Nous avons, à gauche, voté cet objet sur le siège – je m'adresse à la gauche. Ce projet est parfaitement dans la cohérence d'une politique de gauche...

Une voix. Et même de droite!

M^{me} Maria Pérez. Et même de droite, je vous remercie, car il est indigne de payer des femmes 834 francs par mois pour cinquante heures de travail par semaine! C'est lamentable, nous sommes d'accord. Et je ne suis pas fière de ce que je vous présente ce soir, et je vais vous dire pourquoi.

Ce projet n'est pas parfait. N'entendez pas que nous faisons ici l'apologie des mamans de jour. Nous, ce que nous voulons, ce sont des crèches! Mais la Ville a désiré créer une structure de coordination pour aider ces braves dames qui, au fond, n'arrivaient pas à se mettre ensemble. (*Exclamations.*) Bravo! Mais la Ville profite de ces structures et la Ville doit être un employeur exemplaire! Dites-moi... Qui peut vivre à Genève avec 1668 francs par mois? Qui, dans cette salle, garderait cinquante heures par semaine des enfants, à 4,17 francs par tête, sachant que vous n'arriverez même pas la plupart du temps à en garder quatre, la configuration et l'exiguïté de nos appartements étant ce qu'elles sont? Qui?

Alors on est venu me voir pour me dire que ces dames avaient peut-être la vocation, qu'elles faisaient ce travail par plaisir, que certaines dont le mari travaille s'ennuyaient à la maison ou qu'elles avaient leurs propres enfants et qu'elles avaient envie de faire ce travail à 4,17 francs par tête. Mais mon Dieu! (*Brouhaha.*) Aujourd'hui, après la votation populaire du 8 mars 2015, on va encore venir nous parler du travail complémentaire des femmes! Mais arrêtez! Ce n'est pas sérieux! Moi, je crois – et mon groupe avec moi – que le féminisme est un peu plus subversif que de chercher à réseauter...

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. ... et à avoir la parité sur une liste électorale!

Je rejoins M. Alfonso Gomez. (*Exclamations.*) Je le rejoins dans tous ses discours sur le féminisme, sur la solidarité avec les femmes, avec les plus précaires. Mais aujourd'hui, je demande à tous les partis de l'Alternative, aux partis de la droite, aux femmes, je demande à tout le monde de montrer ce qu'est un employeur digne de ce nom et de montrer un peu de solidarité avec ces femmes.

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

Le président. Merci, Madame Pérez. (*M^{me} Pérez poursuit, mais son micro est coupé.*) (*Applaudissements.*) Je fais maintenant voter l'entrée en matière. Merci de ne pas manifester à ma droite comme à ma gauche!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 55 oui contre 15 non.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'ai trouvé que l'envolée lyrique sur les bancs d'en face était absolument admirable... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Luiset, attendez une seconde! Je n'arrive pas à vous entendre. J'aimerais, s'il vous plaît, qu'il y ait un peu plus de silence, sinon on va me reprocher de ne pas intervenir quand vos propos dérapent. (*Rires.*) Je suis obligé d'être un peu prévoyant.

M^{me} Mireille Luiset. Pardon?

Le président. Mais si vous m'assurez de la bonne correction de vos propos, je vous fais confiance, Madame!

M^{me} Mireille Luiset. Lorsque M. Pagani n'est pas concerné, mes propos ne dérapent jamais, rassurez-vous, Monsieur le président! (*Brouhaha.*)

Le président. Non mais, sérieusement, merci de votre attention, Mesdames et Messieurs! Poursuivez, je vous en prie.

M^{me} Mireille Luiset. J'ai donc été ravie d'entendre l'envolée lyrique des bancs d'en face, car on a assisté à exactement l'inverse à la période du budget. Or, si je ne m'abuse, l'augmentation de salaire pour ces braves femmes sous-payées aurait déjà eu lieu dès le mois de janvier! Simplement, dès le moment où la proposition venait des adversaires, il ne fallait surtout pas l'accepter...

On nous demande une belle unanimité pour voter avec joie et bonheur... Bien! Alors je pense que les positions seront pareilles aujourd'hui! Je compte sur les bancs d'en face, dans leur grande unanimité, pour refuser ce projet de délibération, exactement comme ils l'ont fait, pour rester cohérents, tout simplement...

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que le Parti démocrate-chrétien est particulièrement attentif à cette question des accueillantes familiales. La structure de coordination qui a vu le jour il y a quelques mois l'a été à la suite de la motion M-604 du Parti démocrate-chrétien, qui avait été acceptée il y a plusieurs années avec l'objectif d'offrir davantage de places de crèche aux enfants et à leurs parents. Bien entendu, il n'est pas question pour le Parti démocrate-chrétien que ces accueillantes familiales de jour n'aient pas des salaires dignes. Cela dit, malgré tout le respect que j'ai pour le combat que mène M^{me} Maria Pérez, le Parti démocrate-chrétien ne votera pas ce soir, sur le siège, une augmentation de salaire. Ce n'est tout simplement pas sérieux.

Je rappelle que M^{me} Alder est auditionnée la semaine prochaine. M^{me} Alder viendra dans sept jours devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour parler précisément de cette question. Nous lui avons demandé de venir avec tous les chiffres, de nous présenter l'impact d'une augmentation de salaire sur les finances de la Ville ainsi que sur les autres structures de coordination mises en place par les communes, notamment Onex, car il faut quand même être conscient qu'une augmentation à la Ville aurait des conséquences sur les autres communes.

Nous lui avons également demandé de nous présenter l'impact d'une telle augmentation sur tous les salaires du personnel de la petite enfance. Si on augmente aujourd'hui les accueillantes familiales, il est très probable, en effet, que tout le personnel de la petite enfance demande, à juste titre, une réévaluation équivalente des salaires. Je crois donc que ce n'est pas une problématique que l'on règle sur un coin de table lors d'un Conseil municipal. Augmenter des salaires ne se fait pas comme ça en claquant des doigts.

La magistrate est auditionnée dans sept jours et je crois qu'il faut aussi entendre le département sur cette question si on veut faire un travail sérieux. Je vous enjoins donc vraiment, Mesdames et Messieurs, de faire un travail sérieux, serein. Si nous ne sommes pas satisfaits des réponses que M^{me} Alder nous donnera la semaine prochaine, si nous estimons effectivement que les salaires des accueillantes familiales ne sont pas dignes de la Ville de Genève, je m'engage, pour le Parti démocrate-chrétien, à revenir en avril, mais en toute connaissance de cause cette fois, pour voter une augmentation. Mais pas comme ça, à la va-vite, un soir de Conseil municipal, juste parce qu'il y a les élections dans trois semaines! Ce n'est pas sérieux. (*Applaudissements.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'en profite, en préambule, pour vous demander, Monsieur le président, de transmettre à votre premier vice-président de se surveiller un peu lorsqu'il est au perchoir, car il fait des gestes un peu déplacés. C'est

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

désobligeant pour les gens qui sont juste en face... Merci. (*Remarque.*) On peut être insultant sans forcément parler. Monsieur Medeiros, vous savez de quoi je parle! (*Rires.*)

Pour en revenir à l'objet qui nous occupe, M^{me} Maria Pérez l'a dit, la droite a récupéré cet objet lors du vote du budget surtout dans l'espoir de le faire capoter – on l'a quand même compris assez facilement. C'est donc un peu bizarre d'en reparler, Madame Luiset... Bref. J'aimerais aussi rappeler à M^{me} Maria Pérez que nous n'avons pas accepté hier la proposition PR-1121; nous l'avons renvoyée en commission. Donc, si c'est votre espoir que ce soit pareil ce soir, on peut effectivement dire qu'on renvoie cet objet-ci en commission. J'aimerais d'ailleurs remercier M^{me} Barbey, car j'allais dire ce qu'elle vient d'exprimer. Nous allons en parler la semaine prochaine en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Notre magistrate a travaillé dessus; elle a entendu le message à maintes reprises. Je me suis dit que Maria Pérez revenait sur ce sujet avec cet objet parce qu'elle avait peut-être de nouvelles choses à dévoiler. Cela n'a pas l'air d'être le cas. Attendons donc au moins la semaine prochaine pour en parler en commission.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, veuillez excuser mon retard. J'ai été mandatée par le Conseil administratif pour le représenter à une séance de l'Association des communes genevoises.

Comme vous tous ici, je veux que les accueillantes familiales de jour soient considérées comme ayant une vraie activité et qu'elles soient rémunérées d'une manière tout à fait décente. C'est d'ailleurs ce qui était demandé dans la motion M-1018 que vous aviez acceptée et qui contenait les mêmes amendements que ceux qui figurent dans le projet de délibération dont nous discutons aujourd'hui. Cette motion m'avait été renvoyée le 29 octobre 2014. Depuis cette date, sachez que mes services travaillent sur le contrôle qualité, sur l'acquisition de compétences et sur un revenu avec un socle incompressible.

J'ai présenté ces trois axes le 2 mars dernier – c'est tout récent – à la commission consultative de la petite enfance, dans laquelle siègent des représentants des partis ici présents et des milieux syndicaux. Ils ont tout à fait convenu aux membres de ladite commission. Comme il a été dit, je serai tout prochainement auditionnée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour que le Service de la petite enfance puisse exposer toutes les pistes sur lesquelles nous allons travailler et que nous allons objectiver.

J'ai également présenté le projet aux autres communes qui sont intéressées à travailler conjointement avec la Ville de Genève. L'Association genevoise des structures de coordination de l'accueil familial de jour (AGSC) est également

intéressée par le mandat que nous allons délivrer à un expert en matière de droits du travail, qui pourra nous aider à finaliser l'objectif qui est le vôtre, qui est le mien. Nous travaillons aussi de concert avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour valider les expériences et permettre un processus de professionnalisation de ces femmes.

Augmenter aujourd'hui sur le siège le revenu de ces mamans de jour serait, de mon point de vue, totalement irresponsable. Cela aurait des effets en cascade sur l'ensemble du dispositif des professionnels actifs dans le domaine de l'enfance. C'est la raison pour laquelle je vous demande vraiment de renvoyer ce projet de délibération en commission, pour que nous puissions travailler sereinement. Dans le débat, hier, sur la proposition PR-1121 relative à la prévoyance professionnelle, une majorité s'est dessinée pour discuter en commission. De la même façon, je pense qu'il n'est pas du tout opportun de discuter des salaires, comme ça, sur le siège, alors que la plupart des commissaires n'ont pas les éléments pour que nous puissions en débattre tout à fait sereinement et, surtout, d'une manière juste. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Martine Sumi (S). Merci à vous, Madame la conseillère administrative, pour vos propos détaillés et rassurants sur le chantier qui a déjà été entrepris – vous l'aviez déjà exprimé hier soir de manière moins complète. Je pense que le débat de ce soir est de trop. Les choses sont déjà engagées. Le Parti socialiste vous invitera bien entendu à renvoyer ce projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour qu'il y soit traité, puisque ce dossier est déjà pris en main par cette commission. Nous ne ferons donc que continuer quelque chose qui est déjà en route.

Je me permets néanmoins de resituer ce débat dans la belle politique de la petite enfance qui est menée par la Ville de Genève – et je m'en réjouis. Je me permets de rappeler l'initiative populaire cantonale IN 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance», qui avait échoué de peu et qui demandait un véritable droit pour une place en institution de la petite enfance pour toutes les familles qui le souhaitaient. Cette initiative avait manqué de très peu de l'emporter. Elle n'en portait pas moins le signe très fort que la population plébiscite les institutions collectives.

Je vous rappelle également le référendum récent contre la baisse du taux d'encadrement dans les institutions de la petite enfance, qui a largement été gagné. C'est de nouveau un signe que la population veut des institutions, des crèches, des jardins d'enfants de grande qualité. Je rappelle aussi que notre plénum a accepté par deux fois la municipalisation du secteur de la petite enfance et que, actuellement, quasiment 90% du coût de la prise en charge est assuré uniquement par la Ville de Genève.

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

Notre plénum a également voté, dans sa grande sagesse, la mise en place d'une institution pour encadrer les mamans de jour. Leurs conditions sont ainsi déjà améliorées par la création de cette institution. J'apprécie également – et vous aussi – que la direction de la petite enfance, la direction du département, la conseillère administrative en charge de la cohésion sociale et tout le Conseil administratif travaillent encore sérieusement pour améliorer ces conditions.

Néanmoins, je me permettrai d'apporter dans le cadre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse une critique acerbe par rapport à ce travail des femmes. Pas seulement pour une question de salaire, mais par rapport au fait qu'on les cantonne dans un rôle traditionnel. Cela m'interpelle. Je me réjouis d'en parler dans le cadre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, où je vous invite à renvoyer cet objet. (*Applaudissements.*)

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je suis heureuse, au contraire, de reprendre le débat, qui avait donné lieu à des discussions pour le moins animées, là où nous l'avions laissé au budget, à la fin de 2014. Nous sommes d'accord aujourd'hui d'en reparler, car c'est évidemment une nécessité de créer plus de places pour nos enfants et de diversifier les formes d'accueil.

J'entendais tout à l'heure M^{me} Pérez dire: «Nous, ce que nous voulons, ce sont des crèches.» Pour notre part, nous voulons aussi en faire. Mais nous sommes bien conscients qu'il faut offrir plus de formes dans l'accueil des enfants, et les mamans de jour sont l'une des possibilités. Et pour rebondir sur ce qui a été dit à plusieurs reprises, je ne crois pas qu'il soit interdit que des hommes jouent ce rôle de papas de jour, si tel était leur souhait. Je ne sais pas si cela existe, je ne crois pas. Pourquoi donc ne pas profiter de cette revalorisation du travail, sur le plan social, pour en faire aussi quelque chose de masculin?

Venons-en au nerf de la guerre, le prix. Nous allons dans le sens d'une revalorisation de ce travail. Comme vous le savez, cette activité est fiscalisée depuis 2011. Il y a une nécessité de cotiser aux assurances sociales. Tout cela fait qu'il y a eu, sauf erreur en 2011, un fort déclin des gens intéressés par cette fonction. Evidemment, depuis 2011, on a pris un certain retard; il est temps de revaloriser cette fonction au niveau du salaire et de la position sociale. Cette fonction est absolument nécessaire pour accroître l'offre, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Cela étant, vous dites dans votre proposition qu'il faudra soit trouver des compensations économiques ailleurs soit payer plus. Pour notre part, nous serons intransigeants sur un point. Comme nous décidons de fixer des priorités, de nous engager clairement pour la petite enfance, nous décidons que nous sommes capables de chercher des économies ailleurs, puisque fixer des priorités doit être fait aussi par ce biais.

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

Dernière chose, je rappelle que nous devons voir les choses dans leur ensemble. On nous parle des différentes communes qui ont déjà ce système de mamans de jour et qui l'ont revalorisé. Eh bien, plutôt que de parler d'inégalité, il est temps maintenant d'aller vers un système plus global – intercommunal au minimum – qui fasse en sorte de régler absolument les inégalités de traitement salariales et de position des mamans de jour.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je repense à ce qu'a dit hier soir Pascal Holenweg sur la proposition PR-1121, que l'Alternative a acceptée sur le siège: «Ne faites pas semblant de vous intéresser à la prévoyance des plus précaires en renvoyant le sujet en commission pour mieux l'enterrer.»

Une voix. C'était un projet de résolution, par un projet de délibération!

M^{me} Maria Pérez. Tout d'abord – je m'adresse à M^{me} Alder – je me réjouis qu'elle ait commencé à travailler après le dépôt de notre motion M-1018. (*Exclamation.*) Cela étant, je l'ai même révérifié dans la presse, elle voit ce projet de délibération comme une entrave. Je pense, au contraire, qu'il pourrait être un marchepied, car il demande une somme très modeste, un minimum de 14,17 francs par enfant, disons par heure. Ce n'est vraiment pas grand-chose.

Une voix. Par enfant!

M^{me} Maria Pérez. Par enfant, oui. Mais cela veut dire que c'est le minimum – le minimum! Cela veut dire que, si une femme garde un enfant durant cinquante heures par semaine, elle sera payée au moins 2834 francs et non pas 834 francs comme actuellement. C'est une mince revalorisation. C'est aussi une reconnaissance du travail de ces femmes et du service qu'elles rendent aux parents et à la Ville.

J'entends bien qu'il faudra que des juristes se penchent sur la question, que cela se fera avec d'autres communes. Je pense qu'il faut une solidarité communale. Mais ce qu'il faut d'abord, c'est une solidarité envers ces femmes. Nous pensons que la motion que nous avons déposée et que ce projet de délibération ne demandent pas grand-chose. Ils demandent un minimum. Si le Conseil administratif veut améliorer ce projet de délibération, il le peut. Mais si ce projet de délibération est gênant, est-ce parce que ce à quoi les négociations en cours vont aboutir sera bien au-dessous de 14,17 francs? Est-ce ce que cela veut dire?

Aujourd'hui, la discussion est politique. Voulons-nous offrir un salaire décent à ces personnes? Nous savons qu'elles rendent un service aux parents,

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

nous savons qu'elles rendent un service à la Ville. Ce sont des salariées. Voulons-nous les rémunérer de façon digne? Oui, ce sont des femmes qui, la plupart du temps, sont peu ou pas du tout diplômées et peu formées. Mais la Ville, Messieurs-dames, emploie aussi des personnes en crèche peu formées, comme l'attestent les grilles salariales! Une auxiliaire en crèche commence à 55 000 francs. Une lingère commence à 51 000 francs, je crois. Et, je me suis renseignée auprès des éducatrices et même des directrices de crèche, à 16 ans, on ne laisse jamais les aides de crèche s'occuper seules d'un bébé. A 16 ans, une jeune fille qui va faire un stage en crèche est rémunérée pratiquement 30 000 francs. Voulez-vous dire que, parce qu'elles travaillent chez elles cinquante heures par semaine, parce qu'elles sont en télétravail, les mamans de jour doivent être moins payées?

Il me semble que ce projet – et là je m'adresse aux Verts –, avec ces femmes qui s'occupent d'enfants chez elles, porte un regard différent sur le travail, sur son organisation, qui devrait vous agréer. A 16 ans, les jeunes filles gagnent 30 000 francs en crèche et, à partir de 22 ans, elles touchent 47 000 francs. Me ferez-vous croire que les femmes qui gardent des enfants pour 4,17 francs par tête et pour un maximum de 16 francs et des poussières le font en fin de compte par plaisir? Non mais, excusez-moi! Qui garde quatre enfants cinquante heures par semaine par plaisir, s'il n'est pas dans la nécessité? (*Remarque.*) Oui, vous, Madame, mais parce que vous gardez vos petits-enfants!

Le président. Madame Pérez, s'il vous plaît, à qui vous adressez-vous?

M^{me} Maria Pérez. Je m'adressais à M^{me} de Coulon.

Le président. Adressez-vous à moi, ce sera préférable, parce que franchement, là, c'est illisible... (*Rires.*)

M^{me} Maria Pérez. Pardon, excusez-moi, Monsieur le président. Nous parlons de dignité. Nous sommes en train de tourner autour du pot, car nous savons tous, ici, que la négociation à laquelle on aboutira n'atteindra jamais une augmentation de 10 francs! Et c'est ce que nous vous proposons. Il n'y a pas trente-six mille façons de lire ce projet de délibération. Nous proposons un minimum de 14,17 francs l'heure et, je vous le dis, à l'Alternative, nous sommes bien en dessous du salaire minimum de 4000 francs pour lequel nous avons tant fait campagne! Mon Dieu! Où est la gauche? Je vous propose donc, s'il vous plaît, de voter ce texte sur le siège ou de le rejeter, mais ne l'enterrez pas en commission!

Nous écouterons donc M^{me} Alder, et je prends le pari – je veux que ce soit inscrit au *Mémorial* – que ce qui sera proposé ne sera pas une augmentation de 10 francs l’heure, comme nous le demandons. Nous serons bien en dessous, et les conditions seront toujours indignes. Nous, nous vous demandons ce soir de prendre vos responsabilités de femmes, de femmes de gauche!

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois, avec son pragmatisme habituel, suivra la proposition de M^{me} Pérez. Nous sommes prêts à voter cet objet sur le siège car, contrairement à la proposition PR-1121, qui était quand même assez technique, ici les choses sont simples. Nous avons des femmes qui gardent nos enfants, notre avenir, et qui sont payées à des tarifs du tiers-monde, à 4,17 francs.

Alors je suis assez étonné de ne plus entendre ceux qui, hier, la main sur le cœur, s’autoproclamaient défenseurs des droits des femmes. Ils ont manifestement reçu des ordres de leur magistrate, M^{me} Esther Alder, pour la mettre en veilleuse. (*Exclamations.*) Je suis très étonné aussi – vous transmettez, Monsieur le président – de voir ce petit bouquin gris.

Nous avons le bouquin vert de Kadhafi, nous avons le bouquin rouge de Mao. Aujourd’hui, nous avons un petit bouquin gris. Vous auriez peut-être pu mettre un petit mot derrière: «Nous remercions tous les contribuables de la ville de m’aider dans ma campagne électorale...» Madame, je vous félicite, c’est très sympa, mais à trois semaines des élections, je suis désolé, c’est hors de propos. Et j’imagine que ce n’est pas gratuit, que ça coûte énormément d’argent. L’argent qui a été mis dans cette publicité honteuse, à trois semaines des élections, aurait pu servir justement à payer correctement les mamans de jour!

M. Simon Brandt (LR). Ce débat me rappelle une citation de l’écrivain Jean Sénac: «Si le socialisme est une pommade lénifiante sous laquelle demeurent les plaies, qu’éclate le socialisme!» (*Remarque et rires.*) Et j’ai l’impression que l’on voit exactement ce soir ce qui se passe sous la pommade lénifiante de la majorité alternative qui dirige cette Ville depuis vingt ans. Voilà vingt ans que l’Alternative est aux commandes de cette Ville et elle a l’air de découvrir ce soir qu’on ne paie pas suffisamment les mamans de jour! Voilà vingt ans que l’Alternative dirige cette Ville et elle en vient à nous dire: «Nous nous sommes rendu compte que nos magistrats n’avaient pas fait le travail qu’ils auraient dû faire et nous vous proposons de le corriger ce soir.»

Car si les plaies demeurent sous la pommade socialiste, que dire de celle de l’Alternative? Car ni la représentante d’Ensemble à gauche ni aucun des repré-

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

sentants de l'Alternative n'ont rappelé les petits dessous du débat budgétaire de décembre. Ensemble à gauche a proposé une augmentation afin de financer cette hausse des salaires. Les socialistes et des Verts ont menacé Ensemble à gauche de représailles, si ce groupe maintenait son texte. Sous pression, Ensemble à gauche a retiré son texte, qui a ensuite été repris à leur compte par l'Entente et les partis de droite. Car, contrairement à vous, nous ne sommes pas dans la gestion du copinage. Nous sommes dans la gestion pour la population. (*Exclamations.*) Nous ne sommes pas dans la gestion des acquis d'une majorité politique à bout de souffle; nous sommes dans la constitution d'une politique pour notre population.

Nous assistons aujourd'hui à la seconde mi-temps de ce qui s'est passé au budget. Les partis de l'Alternative, qui gèrent cette Ville depuis bien trop longtemps, essaient désespérément de sauver la face en disant qu'il faudrait renvoyer cet objet en commission, et donc d'analyser quelque chose qui n'a pas été fait alors qu'on aurait dû s'y intéresser depuis des années.

Que doit-on comprendre? Le renvoi en commission changera-t-il quelque chose? Le renvoi en commission permettra-t-il à M^{me} Alder d'explicitier ce projet? Je vous pose la question, Madame Alder! Si on renvoie ceci en commission, qu'est-ce que cela apportera de plus? Avez-vous un projet prêt à sortir? Si tel est le cas, pourquoi n'est-il pas encore arrivé? Pourquoi est-on prêt, comme par hasard, quand cela arrange l'Alternative, à voter sur le siège, comme ce fut le cas hier avec l'augmentation de salaire des fonctionnaires, et pourquoi ne le serait-on pas pour des mamans de jour qui gagnent beaucoup moins?

D'autant que nous ne sommes pas tellement ici dans un débat social. Nous sommes dans un débat purement politique qui montre ce soir à ceux qui nous regardent le peu d'estime que le Conseil administratif, respectivement la majorité alternative, a pour le Conseil municipal! Pour la majorité de gauche de ce Conseil municipal, pour la majorité alternative, ce Conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement pour applaudir aux projets du Conseil administratif. Elle n'est là que pour les soutenir. Elle n'a aucun sens critique, aucun sens de proposition et, surtout, elle ne peut avoir aucune forme d'idée par elle-même. Ce qui rend fous de rage les partis majoritaires au Conseil administratif – les socialistes et les Verts – c'est de voir que ce Conseil municipal peut parfois aller contre la décision du Conseil administratif et, pire que ça – c'est là le crime de lèse-Alternative –, c'est de voir qu'il peut être plus social que le Conseil administratif lui-même.

C'est exactement l'enjeu de ce débat. Il faut se demander pourquoi, à un mois des élections, il faut attendre pour prendre une mesure que le Conseil administratif aurait déjà dû prendre, alors qu'il est à majorité de gauche, et surtout que la magistrate en charge aurait déjà dû prendre. Va-t-on faire dans les mois à venir, après qu'on aura renvoyé ceci en commission, ce qu'on n'a pas fait jusqu'alors?

La cerise sur le gâteau du débat, c'est d'entendre: «Faites attention, car en votant une telle hausse, il y aura un déséquilibre avec les autres communes!» Juste! Mais nous vous avons sorti ce genre d'arguments dans passablement d'autres débats! Nous vous avons dit qu'il fallait faire attention à l'équilibre intercommunal! Mais cela ne vous a pas beaucoup gêné dans certains débats, comme ceux sur les prestations complémentaires pour les personnes âgées, le financement des théâtres, ou que sais-je encore?

Donc, quand cela arrange l'Alternative, on doit faire plus pour les habitants de la ville. Quand cela ne l'arrange pas, comme ce soir, on doit en faire moins et laisser le Conseil administratif ne rien faire. La position du Parti libéral-radical se déterminera donc sur la base de ce que nous dira M^{me} Alder. Alors je vous demande, Madame Alder, de prendre une position claire: avez-vous un projet prêt à être déposé? Si oui, pourquoi ne l'avez-vous toujours pas déposé, étant donné que le débat budgétaire est passé depuis plus de trois mois? Et surtout, pourquoi attendre 23 h 55, c'est-à-dire à un mois des élections, pour vous préoccuper d'un tel sujet? Cela fait quatre ans que vous êtes là et que vous n'avez rien fait, que le Conseil administratif n'a rien fait, que la majorité alternative n'a rien fait sur le sujet. (*Protestations.*)

Une voix. Il faut arrêter les insultes!

M. Simon Brandt. Ce ne sont pas des insultes! Ce sont des constats, et vous voyez là, Mesdames et Messieurs qui nous regardez ce soir à la télévision, le manque de respect de l'Alternative, lorsqu'elle est mise face à ses propres contradictions! C'est pour cela que j'ai commencé en vous disant: «Si sous la pommade demeurent les plaies, qu'éclate le socialisme!» Eh bien, dans un mois, si sous la pommade demeurent les plaies, qu'éclate l'Alternative! A dans un mois, Mesdames et Messieurs!

Le président. Merci, Monsieur Brandt, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste huit demandes de parole. Madame Pérez, vous avez appuyé après... Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour rectifier un certain nombre de choses. D'abord, contrairement à ce qui est affirmé par M. Brandt, cela ne fait pas vingt ans que la Ville de Genève sous-paie les mamans de jour. La structure de coordination de la Ville

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

de Genève existe depuis le mois de septembre 2014. Les montants fixés pour le salaire des accueillantes familiales de jour sont tout à fait alignés sur ceux qui sont alloués par les autres structures de coordination du canton. La raison pour laquelle je n'ai pas encore donné les résultats est que j'ai six mois pour répondre à une motion. Je vous ai expliqué que mes services travaillaient sur ce dossier, qui n'est pas aussi simple que vous semblez le croire. Vous avez l'air de croire, en effet, qu'on peut décréter, comme ça, en une séance, le salaire des uns et des autres. (*Remarques.*) Mais je pense que le contexte électoral doit beaucoup jouer dans ce débat, notamment par rapport à ce qui s'est passé lors du budget. D'ailleurs, le budget n'est souvent pas voté non plus par le Parti libéral-radical...

Pour revenir à ce qui nous occupe ce soir, j'ajouterai que les mamans de jour n'ont pas forcément que deux enfants sous leur garde. Nous avons fait des études sur le salaire qui est proposé dans le projet de délibération. Avec le salaire existant, qui est bas, effectivement, que je ne défends pas, puisque nous sommes en train de travailler pour l'améliorer, pour une accueillante familiale de jour on arrive à 2709 francs. Si on prenait le salaire proposé par le projet de délibération, on serait à 4875 francs. Cela correspond au salaire actuel d'une accueillante en crèche familiale, annuité 16. Si vous décrêtez aujourd'hui que c'est le bon salaire pour ces accueillantes familiales de jour, sachez que, par un effet domino, nous serions bien évidemment contraints de réexaminer les salaires des accueillantes en crèche familiale et ainsi de suite. Et les montants qu'il faudra trouver ne s'élèveraient pas à 500 000 francs – c'est ce qui a été proposé – mais au double, et cela, pour une année – je vous le dis tout de suite.

C'est pourquoi, comme je vous l'ai dit précédemment, j'aimerais que les choses se passent sereinement. Mon audition est prévue à la fin de mars à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous vous montrerons l'état des travaux. Soyez assurés de ma détermination – je l'ai déjà démontrée au moment du budget. Mais je trouve regrettable qu'on revienne sur ce dossier. C'est assez inhabituel. Je crois que j'ai toujours travaillé les différents dossiers qui m'étaient confiés avec conviction et sérieux. Il s'agit donc de faire confiance au magistrat qui a la charge de ce dossier pour apporter tous les éléments qui doivent être pris en compte, et également dans un contexte plus général. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Madame Alder. Il reste M^{mes} Charlotte Meierhofer, Anne Moratti, M. Alfonso Gomez, M^{me} Michèle Roulet, M. Pascal Holenweg, M^{mes} Danièle Magnin, Stéphanie Prezioso, M. Daniel Sormanni et, pour terminer, M. Marc-André Rudaz. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Charlotte Meierhofer.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je remercie M^{me} la conseillère administrative Esther Alder pour le travail qu'elle a effectué au niveau des crèches et des familles. J'ai un peu honte car, rappelez-vous, le mois dernier, j'ai fait venir mon fils du Cameroun pour qu'il voie comment on fait de la politique à Genève. Alors, entendre aujourd'hui qu'une femme gagne 4 francs l'heure dans une ville internationale comme Genève, une ville des droits de l'homme, je ne sais pas... Dans les pays du tiers-monde, les fonctionnaires attendent même quatre à six mois sans être payés! Qu'à Genève une femme, un ouvrier – que ce soit une femme ou un homme – aient un salaire de 4 francs l'heure, je rêve! Je demande que tous les employés, tous les travailleurs, tous les ouvriers touchent en Ville de Genève un salaire minimum à 4000 francs. Avec 2000 francs, 2500 francs, on ne peut pas vivre à Genève! Merci.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je ne sais pas si vous le savez, mais ce soir est la dernière séance plénière avant les élections. C'est intéressant de voir toutes les personnes qui ont besoin d'une pub gratuite pour faire leur campagne, surtout lorsque c'est une femme qui la fait sur le dos d'une femme au nom du féminisme...

Je voudrais juste rappeler que les structures de coordination sont issues d'une loi cantonale. Une loi cantonale a structuré l'accueil de la petite enfance, dont, notamment, ces structures de coordination pour les mamans de jour. Je dis «mamans de jour» parce que c'est effectivement le nom qu'on leur donnait, mais on ne devrait plus le dire. Ce sont des accueillantes familiales de jour. Mais c'est vrai que ce sont pratiquement à cent pour cent des femmes.

Le salaire qui a été défini l'a été dans ces structures de coordination, et la Ville de Genève a été la dernière commune à mettre sur pied ce type de coordination. Ce salaire existe donc déjà depuis six ou sept ans dans toutes les communes de ce canton. Mais personne n'est venu le critiquer, ni dans les communes à majorité libérale-radical, ni dans celles à majorité démocrate-chrétienne, pas plus que dans les communes à majorité socialiste – il n'y en a pas à majorité d'Ensemble à gauche. Et encore moins – et c'est la plus belle – dans l'une des toutes premières à avoir créé une telle structure, la commune d'Onex, dont le magistrat aux finances, qui est très connu et qui est issu des rangs du Mouvement citoyens genevois, prie la Ville de ne surtout pas augmenter ce salaire, au prétexte que cela déstabiliserait complètement son système. Cela, il faut le savoir.

Les communes téléphonent à la Ville en lui demandant de ne surtout pas changer son système parce que cela déstabiliserait tout le système dans le canton. Mais notre magistrate a quand même décidé de le faire. Elle a pris son bâton de pèlerin, elle est allée voir les communes pour leur dire que ce n'était pas possible,

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

qu'effectivement ce salaire n'était pas décent. C'est vrai que nous avons engagé cette réflexion au Conseil municipal, mais la magistrate nous a tout de suite suivis. Elle est allée auprès des communes en leur disant qu'il fallait revoir la copie, et qu'il fallait le faire ensemble pour ne pas déséquilibrer le système. Elle est allée voir les autres magistrats communaux après seulement cinq mois. Elle est également allée voir la commission extraparlamentaire de la petite enfance et elle a déjà programmé de venir nous voir à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse la semaine prochaine.

Tout cela était déjà en route lorsque, tout à coup, M^{me} Pérez s'est dit: «Mince, qu'est-ce que je vais bien pouvoir dire pour faire ma pub juste avant les élections?» (*Brouhaha.*) Elle a pensé que ce serait très bien de revenir sur quelque chose qu'on a déjà voté. C'est vrai que nous n'avons pas 100 points à traiter et que nous ne sommes pas super en retard dans notre ordre du jour... C'était donc très bien de refaire le même travail encore aujourd'hui. C'était très utile... Elle s'est donc dit qu'elle allait faire sa pub gratuite ce soir et elle a fait signer cet objet. Elle a dit à la droite: «Mais ça ne vous ferait pas plaisir d'embêter un peu la gauche, et notamment une magistrate, vous qui avez tous des conseillers municipaux qui veulent devenir conseillers administratifs? Mais allez-y!» Regardez, d'ailleurs, qui a parlé ce soir, Mesdames et Messieurs!

Vous voyez bien que nous ne sommes pas en train de parler de ces pauvres femmes! Aujourd'hui, elles sont les victimes de ce débat. Personne ici n'est réellement concerné par leur salaire, à l'exception de ceux qui ont accepté il y a quelques mois la première motion, la motion M-1018. Ceux-là ne l'ont pas votée en période électorale; ils l'ont votée par conscience et pour nommer le débat. Mais ce soir, ceux et celles qui remettent la compresse sur quelque chose qui est déjà en route ne le font que pour leur pomme – c'est leur seule préoccupation. Je trouve donc franchement qu'au nom du féminisme, c'est très salé. Avec cette histoire, nous tournons en rond, et nous tournons en rond avec les ronds de la population! (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Excusez-moi, Monsieur le président, je souhaite intervenir parce que je ne peux quand même pas laisser dire des choses hallucinantes consistant d'une certaine façon à accuser notre conseillère administrative Esther Alder de ne pas se préoccuper de ces femmes, du féminisme et des gens les plus précaires, comme je l'ai entendu précédemment. C'est vraiment faire fi du travail que M^{me} Alder a fait pendant vingt ans à Carrefour-Rue, au milieu des plus défavorisés. (*Remarques.*) Je sais que ça vous embête... C'est vraiment faire fi du travail qui est fait depuis deux ans pour sortir ces accueillantes familiales de jour d'une situation bien plus précaire encore, puisque c'était quasiment du travail au noir.

Alors, entendre ces propos de quelqu'un qui devrait au contraire valoriser ce travail, le travail qu'a fait la Ville depuis vingt ans pour aboutir à une situation qui, même si elle n'est pas optimale, est remarquable, puisque 90% des besoins en places de crèche sont déjà satisfaits aujourd'hui, je trouve que c'est quand même un peu fort de café. C'est compréhensible, effectivement, dans le cadre de la campagne électorale... Mais on se permet vraiment tout et n'importe quoi dans ce cadre. J'entends le représentant libéral-radical parler de copinage. Je crois qu'il n'a pas vu les débats au Grand Conseil sur le budget! Entre le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois, alors là c'est du copinage! Là, oui, on est entre copains coquins!

Pour notre part, nous avons été constants dans notre décision. Nous avons dit que nous étions favorables à l'amélioration des conditions de travail de ces femmes, à l'élaboration avec d'autres d'une architecture pour ces accueillantes familiales de jour – on parle aujourd'hui de 14 employées. Mais il est clair que nous ne voulons pas généraliser ce système car, ce que nous souhaitons, tout comme les parents, c'est un accueil collectif avec des travailleurs formés à la pédagogie, et c'est augmenter encore les places en crèche. Et c'est là, et non pas sur les accueillantes familiales de jour, que doit se mener le combat.

Nous sommes en faveur de l'amélioration des conditions – et vous le savez très bien! Mais vous, vous n'êtes pas en faveur de l'amélioration de ces conditions. Vous êtes en train de mettre à bas, en alliance avec la droite et l'extrême droite, une architecture, un système qui commence à être mis en place. Un travail est en train de se faire en commission. Cela a été dit précédemment par plusieurs orateurs, vous êtes pressée car, ce qui vous intéresse, ce qui est important pour vous n'est pas tant l'efficacité politique. Aujourd'hui, ce qui vous intéresse, c'est plutôt la visibilité médiatique. Vous êtes tellement obnubilée par ces élections et par cette visibilité politique que vous êtes disposée à vous allier au Mouvement citoyens genevois et au Parti libéral-radical, dont on connaît évidemment l'engagement pour la politique familiale et pour mettre à bas ce système. Je dois dire que je le regrette. Je trouve cela très regrettable, mais je sais aussi que vous ne faites pas l'unanimité, pas même dans vos propres rangs. (*Remarque.*)

Le président. Merci, Monsieur Gomez. Madame Pérez, le bureau considère que vous n'avez pas été mise en cause. (*Remarque.*) Madame Buffet-Desfayes, la liste était close! Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Merci, Monsieur le président. Eh bien! Nous assistons à un retour ironique de positions de la part de la gauche. Ce sont des positions idéologiques, dogmatiques, dans lesquelles on s'empare de grandes causes

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

comme la défense des femmes. Mais je crois qu'il est quand même nécessaire de le rappeler, lors du vote du budget, la gauche extrême, c'est-à-dire Ensemble à gauche, dont Maria Pérez, a refusé l'amendement qui aurait permis d'augmenter la rémunération des mamans de jour. Parce que, bien évidemment, cela mettait le budget en péril... A ce moment-là, on a refusé d'augmenter cette rémunération. Moi, je pose une question. Ce refus ne visait-il pas un autre objectif, puisque les rangs de la gauche, on le sait, suivent une sorte de dogme et d'idéologie qui consistent à s'élever contre les mamans de jour. Le préopinant Vert a d'ailleurs redit la même chose: «Nous, ce pour quoi nous nous battons, c'est la garde des enfants dans les crèches...»

Je vous rappelle encore une fois que la loi demande une diversité dans le mode de garde des enfants. Il ne s'agit donc pas de dire qu'on est pour ou qu'on est contre. La loi implique qu'il y ait cette diversité dans le mode de garde, car les mamans de jour présentent aussi des avantages. Ce système offre non seulement des avantages financiers – ça coûte moins cher à la collectivité que le fonctionnement des crèches – mais cela donne aussi des atouts en termes de souplesse dans la garde des enfants. Et, parfois, cela présente l'avantage que les enfants ne se retrouvent pas dans des structures avec beaucoup d'enfants en même temps. Il ne s'agit pas de dire: «Mon idéologie me fait dire que c'est mauvais, donc je vais couler les mamans de jour.» On peut d'ailleurs se demander, lorsque Ensemble à gauche vote contre l'augmentation de ces rémunérations, s'il n'y a pas derrière l'idée de faire couler ces postes.

Dans le fond, la gauche adopte une politique qui a pour conséquence de favoriser les emplois indépendants, c'est-à-dire que, d'une certaine façon, elle sape les structures de coordination mises en place par M^{me} Esther Alder. Je dirais même plus, elle favorise le travail au noir. On nous parle de rémunération dans les structures mises en place par M^{me} Alder. Le Parti libéral-radical est tout à fait d'avis que ces salaires sont indécents et qu'ils doivent être rehaussés. On ne peut d'ailleurs même pas parler de salaires. Mais à ce que l'on sache, cela revient à dire aux femmes de ne surtout pas devenir fonctionnaires. Cela revient à leur dire de rester indépendantes. Car si elle n'est pas dans une structure de fonctionnaires, une maman de jour peut très bien demander 10 francs, 15 francs; elle peut demander le salaire qu'elle veut. Je vous rappelle que le nombre de mamans de jour a drastiquement chuté parce que la loi a changé et qu'on s'est trouvé à nouveau devant une sorte de fonctionnarisation où, tout d'un coup, ces mamans de jour devaient se déclarer comme indépendantes.

Et beaucoup de ces femmes qui exerçaient auparavant cette activité non pas comme une profession, mais comme un appui financier, un appoint, puisque cela leur permettait de ne pas mettre leur propre enfant en garderie, n'ont plus, depuis 2011, pu exercer leur activité de cette manière-là. Elles ont dû se déclarer, ce qui sous-entendait que ce petit revenu s'ajoutait au revenu de leur mari dans la déclai-

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

ration fiscale. Cela induisait souvent des surtaxes au logement. C'est ce qui fait qu'on est passé, en 2008, de plus de 160 mamans de jour à près de 50 cinq ans plus tard, lorsque la loi est entrée en vigueur.

Finalement, je veux dire par là que tous ces projets de la gauche enterrent une sorte de solidarité ou d'amélioration de la vie sociale. C'est identique pour les Transports publics genevois (TPG). Que n'a-t-on pas entendu? Que la diminution du prix des billets entraînerait une razzia, que tout le monde allait prendre les transports publics et que cela ferait augmenter les recettes des TPG! Résultat: on atteint aujourd'hui un gouffre de 12 millions de francs parce que ce projet extraordinaire ne s'est pas concrétisé. Il y a un déni de réalité, et c'est propre aux bancs de la gauche.

Pour sa part, au contraire, le Parti libéral-radical est capable de fonctionner sans ces idéologies et de se dire que ces salaires doivent quand même être décents lorsqu'on est dans des structures mises en place par la Ville. Nous approuvons le fait de les augmenter, mais avec une réserve: une augmentation de 500 000 francs du budget doit être compensée par des économies équivalentes afin que le budget reste équilibré.

M. Pascal Holenweg (S). Avant d'en rajouter une couche sur l'idéologie et le sectarisme, qui sont propres à la gauche en général et qui nous sont propres en particulier, je veux signaler que j'ai déposé, au cas où l'on procéderait à un vote sur le siège, un amendement à la proposition d'Ensemble à gauche. (*Cet amendement ne sera finalement pas présenté.*) Il remplace la référence chiffrée à un salaire minimum par une référence à la convention collective du secteur. Le salaire que l'on verse aux accueillantes familiales est ainsi augmenté au fur et à mesure que le salaire conventionnel augmente.

A partir du moment où l'on considère que ces femmes, puisqu'il ne s'agit que de femmes, sont des travailleuses sociales qui ne sont pas encore couvertes par la convention collective mais qui font un travail dont une partie est réalisé par des gens qui le sont, il paraît légitime – et c'est d'ailleurs l'une de nos revendications – d'étendre la protection de la convention collective à l'ensemble des personnes qui travaillent dans le secteur. D'où la possibilité de coordonner le salaire que nous versons aux accueillantes familiales avec celui qui est prévu par la convention collective, l'évolution de la convention collective provoquant l'évolution du salaire des accueillantes familiales.

Je voudrais également rappeler que nous n'avons pas, nous socialistes, voté l'urgence hier non pas parce que nous considérons qu'il n'y a pas urgence à augmenter le salaire des accueillantes familiales, mais parce que nous considérons que l'augmenter tel que le propose le projet de délibération ne répond pas

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

à l'exigence de solidarité, d'égalité, d'amélioration des conditions salariales et de travail de ces travailleuses-là. Ce qui répond à l'exigence de l'amélioration de leurs conditions salariales – d'où le dépôt de l'amendement – est précisément l'extension de la convention collective au personnel qui n'est pas encore couvert par cette convention et qui, par conséquent, n'est pas pris en charge dans les négociations conventionnelles.

Si vote sur le siège il y a, nous n'avons pas la possibilité d'étudier en commission cette extension de la convention collective, qui provoquerait, comme l'a rappelé la conseillère administrative, une évolution beaucoup plus significative du salaire des accueillantes de jour que celle que nous propose Ensemble à gauche.

Sur le fond, s'agissant de la politique de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse en général, et pour en revenir à notre sectarisme idéologique foncier, vous savez tous évidemment que la position de la gauche genevoise vise à reconstruire le Mouvement des pionniers, à ressusciter les Faucons rouges et les Avant-Coureurs et à rendre la lecture du *Poème pédagogique* de Makarenko, dans la traduction d'Olga Baranova, obligatoire dans toutes les crèches... (*Brouhaha.*)

Si on essaie d'être un peu plus sérieux, cela a été rappelé – peut-être pas pour en rechanter les louanges, mais en tout cas pour rappeler que la droite n'y est pour rien... – cette politique de la petite enfance a été engagée dès l'élection de Manuel Tornare au Conseil administratif. L'objectif – on l'a aussi rappelé – était de municipaliser ce secteur. Cela signifie que les personnes qui travaillent dans la petite enfance, y compris celles dont nous parlons aujourd'hui, doivent disposer des droits dont jouissent les salariés de la fonction publique municipale. On en est encore loin. La municipalisation du secteur signifie aussi suffisamment de places de crèches pour que toutes les demandes soient satisfaites. On en est encore loin. Cela signifie enfin que les horaires d'ouverture des crèches soient tels qu'ils correspondent aux besoins de la population. On en est encore loin. Telle est la politique de la petite enfance que défend la gauche, la gauche en général dans ses trois composantes ou dans ses douze composantes.

Cette politique-là ne se résume pas à une augmentation du salaire des accueillantes familiales. D'autant que, si une partie de la droite soutient les accueillantes familiales, ce n'est pas du tout pour défendre leurs conditions de travail, leurs conditions de salaire. Cela correspond à une position de droite classique consistant à réduire au maximum l'offre du secteur public et du service public et à compenser les faiblesses du secteur public et les insuffisances de l'offre du secteur public par toute une série de fonctions supplétives les plus mal payées possible – et celles-là sont particulièrement mal payées. Cela permet de refuser de soutenir le développement du secteur public, de l'offre du secteur public et l'intégration de l'ensemble des travailleurs de la petite enfance – en l'occurrence des travailleuses – dans les droits qui sont ceux du personnel de la fonction publique.

Pour notre part, nous n'allons pas nous en tenir à une augmentation de la rémunération des accueillantes familiales. On ne peut même pas parler de salaire, puisque, actuellement, leur rémunération est dérisoire. Elle le sera un peu moins si la proposition d'Ensemble à gauche est acceptée, mais on passerait d'un seuil qui se situe un peu en dessous de celui du revenu minimum cantonal d'aide sociale à un peu plus que ce seuil-là. Vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, qu'on ne peut pas en même temps considérer que le travail des accueillantes familiales mérite d'être reconnu et les payer en dessous du seuil d'assistante familiale.

Cela dit, un engagement réitéré de ce Conseil municipal à soutenir le développement de l'ouverture des places de crèche, la municipalisation du secteur de la petite enfance et l'intégration de la totalité du personnel dans la convention collective dudit secteur, y compris les accueillantes familiales, sera pour le moins nécessaire. Il n'est pas acceptable, pour nous, que l'on utilise, ne serait-ce que quatorze femmes pour compenser les faiblesses du développement d'une politique de la petite enfance, que nous voulons développer jusqu'à ce qu'elle réponde aux besoins de la population de la ville. Et peu importe que la loi impose ou pas aux collectivités publiques d'accepter d'autres formes d'accueil familial. Nous, ce que nous demandons, c'est que la Ville fasse son travail dans l'ensemble de ce secteur, y compris en ce qui concerne la rémunération et les droits sociaux du personnel en général et des accueillantes familiales en particulier.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. Que ce projet de délibération soit voté tout à l'heure sur le siège ou qu'il soit renvoyé en commission m'est relativement indifférent, sur cet objet-là. Je constate de toute façon que les fronts sont un peu différents de ceux d'hier soir. Ce que je vous propose, Mesdames et Messieurs, si le vote sur le siège a lieu, est de faire figurer une référence à la convention collective du secteur plutôt que de donner un chiffre de rémunération, parce que c'est cette convention collective qui nous paraît déterminante quant au niveau des salaires et aux droits du personnel de la petite enfance.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ce qui m'a frappée tout au long de ce débat, c'est qu'on n'a parlé que des gardiennes, jamais des enfants. Garder un enfant, selon moi qui suis quand même la mère de deux jeunes gens, est éreintant. C'est absolument fatigant de garder des enfants. Une femme qui doit en garder quatre à longueur de journée devrait avoir effectivement une rémunération correspondant à l'effort fourni. Mais ce qui me frappe dans le système que nous avons à Genève et en Suisse en général, c'est qu'on ne parle pas des qualifications.

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

Or, les enfants ne doivent pas être parqués comme du bétail. Si vous voulez que les enfants se développent bien, qu'ils grandissent en étant vifs, éveillés et capables ensuite de développer toutes leurs qualités, il ne faut pas seulement les garder en sécurité, les garder propres, les nourrir, les promener; il faut aussi stimuler leur intelligence, leur cerveau. Pour cela, il faudrait des personnes formées et qui ne soient pas juste les «premiers prix», si vous voyez ce que je veux dire... Il faudrait avoir une qualité de personne, que les personnes à qui l'on confie nos enfants ne soient pas juste des dames qui ne peuvent pas sortir de chez elles pour aller travailler. Moi, je serais favorable à ce qu'on les rémunère beaucoup mieux, mais à condition qu'elles soient beaucoup mieux formées.

J'ai appris, en effet, comment le système pour la maternité, la paternité et la parentalité fonctionnait en Suède. Ils ne fonctionnent pas du tout comme nous. Dès qu'un enfant naît, il rentre à la maison. Une infirmière chargée du quartier vient voir comment ça marche et donner des conseils. Les deux parents ont un certain temps de congé. En outre, j'ai assisté à la leçon inaugurale d'un professeur de sociologie, qui a commencé, je crois, cet automne à Genève. Il expliquait lui aussi ce qu'il fallait pour le bon développement de l'enfance. Il parlait d'un niveau financier suffisant et du fait que, pour que les conditions matérielles et financières permettent ce bon développement de l'enfant, les deux parents travaillent. Cela implique que les enfants soient gardés. Il disait que la personne qui garde les enfants ne devait pas avoir plus de deux enfants et qu'elle devait avoir un niveau universitaire. Rendez-vous compte à quel point on en est loin! C'est terrifiant de penser que ces enfants, qui sont notre avenir, sont confiés à des personnes sans qualifications.

Et je vous dis «sans qualifications», car j'en ai vu dans mes dossiers, étant donné le nombre de divorces que j'ai traités dans ma carrière. Je peux vous dire qu'il y avait des dames – parfois de la partie adverse – qui travaillaient comme mamans de jour et qui avaient des comportements qui me semblaient pour le moins terrifiants pour les petits qu'on leur confiait! En ce qui me concerne, je suis tout à fait d'avis que les personnes soient rémunérées correctement, mais je trouve, pour l'essentiel, qu'on ne doit pas confier nos enfants à n'importe qui.

M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG). J'avoue que je suis un peu déconcertée par le débat de ce soir et par un certain nombre d'interventions. On a évoqué «une campagne de femme qui se fait sa pub sur le dos d'autres femmes». J'ai entendu qu'il était irresponsable de voter ce soir et j'ai aussi entendu cette idée tout à fait étrange selon laquelle il ne fallait quand même pas voter quelque chose ce soir sur un coin de table... J'avais l'heur de penser que, lorsque nous étions réunis dans cette enceinte pour voter quelque chose, ce n'était pas «sur un coin de table» mais que c'était, au contraire, un objet que nous avions discuté, que les électeurs, que les citoyens qui ont voté pour nous pensent que nous pouvons faire...

Je suis quand même assez étonnée du pli que prennent les débats de ce soir. On est en période électorale, nous dit-on. Ce qui nous intéresse, bien sûr, c'est la visibilité politique ou l'action politique. Eh bien non! Il se trouve que nous sommes en cohérence totale, radicale, avec le programme qui est le nôtre depuis des années et qui vise essentiellement à défendre des conditions salariales dignes pour des travailleurs et des travailleuses précaires. Tel est l'un de nos objectifs depuis plus de vingt ans dans chacune de nos formations.

Concernant cette défense vibrante du renvoi en commission, bon, renvoyons en commission! Je ne sais pas ce qu'on saura de plus dans sept jours qu'on ne sache déjà après avoir entendu M^{me} Alder, c'est-à-dire qu'il est proprement scandaleux de payer quelqu'un, quel qu'il soit, 4,17 francs l'heure, quel que soit d'ailleurs le métier qu'il ou elle exerce. J'aimerais aussi rappeler à nos amis de l'Alternative, puisqu'ils semblent l'avoir oublié, que la défense des conditions de salaires des plus pauvres et des plus précaires fait aussi partie – ou devrait en tout cas faire partie – de leur programme politique.

Je rappelle enfin que la défense vibrante de ce système revient à ne pas prendre en compte le fait qu'il est basé aujourd'hui sur la sous-enchère salariale. J'avoue d'ailleurs être d'accord avec Maria Pérez sur le fait que le renvoi en commission est une sorte d'enterrement de première classe. Et donc, dans ce système-là, tout bénéfice – et en particulier tout bénéfice pour la droite – deviendra nettement moins intéressant lorsque ces femmes seront payées décentement, puisque, nous, ce que nous proposons, c'est relever le salaire de ces femmes.

Je rappelle aussi que l'exploitation des mamans de jour est un problème vraiment très grave et important, tant d'un point de vue humain, économique que féministe. On a entendu parler des femmes à tout bout de champ, mais il faudrait quand même rediscuter de quelques-unes des notions de féminisme «primaire»... Enfin, toute dernière chose, nous avons reçu ce petit dépliant, et j'aimerais citer M^{me} Alder: «Je me bats pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants de notre ville.» Eh bien, je ne demande qu'à la croire! Le début, c'est aujourd'hui, et c'est le vote sur ce projet!

M. Daniel Sormanni (MCG). Tout d'abord, si vous me permettez, Monsieur le président, j'aimerais quand même remettre l'église au milieu du village. M^{me} Moratti prétend que le responsable des finances de la commune d'Onex, le magistrat Eric Stauffer, s'est opposé à cette augmentation de salaire. Vous lui transmettez que c'est faux. Ce n'est pas M. Stauffer, c'est M^{me} Carole-Anne Kast, du Parti socialiste. Il ne faut pas raconter n'importe quoi pour défendre son pré carré! Il faut juste remettre l'église au milieu du village. (*Brouhaha.*) Et puis, c'est terrible, depuis quelque temps, M. Gomez ne peut s'empêcher de

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

citer le Mouvement citoyens genevois à chaque fois qu'il intervient – vous lui transmettez aussi, Monsieur le président. Je ne sais pas, cela lui pose-t-il un problème? Visiblement, car il faut à chaque fois qu'il nous critique, autrement il est frustré, ce pauvre monsieur... Alors on va le «défrustrer»! On va revenir sur le sujet qui nous préoccupe.

Moi, je vois un parallèle avec la discussion-fleuve que nous avons eue hier sur les prestations de prévoyance pour le personnel. Ce ne sont ni les mêmes groupes ni les mêmes prétentions, mais il fallait absolument voter cet objet sur le siège, tout comme certains le veulent aujourd'hui. Je crois que nous sommes assez favorables à une augmentation de salaire – nous avons voté l'urgence, nous avons accepté l'entrée en matière. Mais je pense que ce projet de délibération doit aller en commission. Cela me paraît assez évident. Cette fébrilité postélectorale n'a pas de sens. Je crois qu'il faut effectivement examiner tout cela en commission.

Ces augmentations sont parfaitement justifiées. Il est inadmissible de payer quelqu'un 4,17 francs. Cela étant, il faut aussi avoir conscience des effets pervers que cela peut induire dans d'autres domaines. En effet, il y a des groupes de notre population, des communautés étrangères – ce n'est plus tellement le cas des Suisses aujourd'hui – qui sont très solidaires entre elles et qui sont prêtes à garder des enfants. Je vous rappelle quand même que c'est un complément au mode de garde en crèche. J'y suis favorable. Mais on ne peut pas faire du «tout-crèche». D'abord, tout le monde ne veut pas mettre son enfant dans une crèche, ensuite, il faut quand même vous rappeler combien coûtent les crèches! Il faut trouver un équilibre. Il faut développer des modes de garde alternatifs qui coûtent moins cher à la population. C'est ce qu'on attend du Conseil administratif, mais qu'on n'a pas beaucoup vu.

Les places en crèche sont horriblement chères. Je suis dans ce domaine depuis très longtemps, je suis membre fondateur de la Fondation Crèche du Lac. Je peux vous dire que l'offre crée la demande. Vous pouvez créer demain 1000 places de crèche supplémentaires, il y aura toujours un manque parce que l'offre crée la demande. Il faut juste en être conscient. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas créer de places en crèche, mais il faut juste être conscient que cette offre crée la demande et que, par conséquent, c'est extrêmement coûteux. C'est pourquoi il faut absolument développer ces modes de garde alternatifs.

D'ailleurs, c'est aussi un débat qui a lieu à l'Etat. Pas sur les mamans de jour, mais sur toute la problématique à laquelle est confronté le Service de protection des mineur-e-s (SPMi) pour trouver des familles d'accueil aux enfants qu'il place, qu'il retire à leurs familles pour des raisons assez évidentes. Il a aussi des difficultés, car les places d'accueil pour les petits manquent. Pour les ados, il n'y en a pas du tout, c'est vite vu! Il n'y a aucune place d'accueil dans le canton. Pour

Projet de délibération: salaire des accueillantes familiales de jour

les petits, ce service préfère essayer de trouver des familles d'accueil, mais c'est difficile, car il est confronté à la même problématique. Ces familles doivent avoir une certaine rémunération, mais cette activité ne doit pas non plus devenir un job que les gens font tout simplement parce qu'ils sont rémunérés. Il doit y avoir un équilibre entre la volonté d'aider la société, d'amener les choses sur un terrain social et d'accepter les enfants au pied levé. C'est la même problématique.

Je pense donc que tout cela doit absolument être étudié en commission, j'imagine en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. C'est ce que nous vous demandons de faire. Nous sommes favorables à cet objet sur le fond, mais renvoyons-le en commission pour que toutes ses implications y soient bien examinées! Merci d'avance.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ce soir, je crois qu'on a tout entendu et tout le monde. On est en période préélectorale et c'est un peu du n'importe quoi de tous les côtés. Ce soir, je serai le petit mouton noir de l'Union démocratique du centre car, pour moi, un problème comme celui-là s'analyse en commission. Le Conseil administratif a demandé hier un vote sur le siège pour un problème important. A droite, on a refusé parce qu'on voulait y réfléchir en commission. Nous sommes en période préélectorale. Moi, je m'abstiendrai, et mon groupe fera comme il pense.

Le président. Merci, Monsieur Rudaz. Je mets d'abord aux voix la discussion immédiate. Si elle devait être acceptée, j'ouvrerais alors le premier débat puis je procéderaï au vote des amendements.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 41 non contre 29 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 67 oui contre 2 non (3 abstentions).

- 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit:**
- **l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité;**
 - **l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062 A)¹.**

Troisième débat

M. Tobias Schnebli (EàG). Je reviens sur le vote de renvoi en commission lors du deuxième débat. La gauche – Ensemble à gauche, le Parti socialiste – et aussi le Parti démocrate-chrétien ont voté en faveur de ce renvoi. Nous n'étions pas majoritaires, mais nous avons perdu de très peu. Alors je me demande pourquoi on a eu la volonté de saboter ou d'enterrer définitivement ce projet de rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Je ne m'étendrai pas sur les positions idéologiques de la droite dure, qui a même refusé l'amendement qui aurait permis aux employés actuels de garder leur emploi après la fermeture. On a bien vu que cette fermeture, qui doit permettre de réaliser des travaux d'assainissement, est inévitable.

Je passerai aussi sur la position idéologique du Parti libéral-radical, qui a été exposée par mon préopinant, M. Dossan. (*Brouhaha.*) Il est contre – lui, le Parti libéral-radical et le libéralisme pur – le fait que la Ville, la collectivité, soit propriétaire d'établissements publics. Cette posture favorise la désertification culturelle et sociale de notre ville. Or, il n'y aura plus que des boutiques et des banques, si la collectivité n'est plus propriétaire de certains lieux de rencontre et de socialisation comme le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Pour notre part, nous ne sommes pas dans ces positions idéologiques-là. Comme nous disposons d'un bien public que nous voulons gérer et garder pour le bien de la collectivité dans la durée – nous l'avons dit, plusieurs groupes l'ont dit – nous avons des responsabilités. Nous avons la responsabilité de rénover ce patrimoine socialement utile, et le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville en fait

¹ Rapport, 5013.

partie. Je salue d'ailleurs les propos de notre collègue de Kalbermatten, qui a parlé aussi de la responsabilité qui est la nôtre.

On peut discuter du comment, de l'équipement exact qu'on veut mettre, de la question de savoir si on ne peut pas raboter encore un peu sur certains équipements. Sur le fond, toutefois, nous nous devons de permettre à cet établissement de fonctionner dans la durée, dans le respect du patrimoine et dans le respect des conditions de sécurité minimales qui sont exigées notamment par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

C'est pourquoi je m'interroge sur la position du groupe des Verts, qui ne veut pas prendre cette responsabilité-là. Je me demande vraiment pourquoi. Serait-ce en raison des arguments du rapporteur, M. Wisard, qui a même mis en avant les années sombres qui nous attendent du point de vue financier? C'est un argument qu'on entend le plus souvent à droite. C'est un peu inhabituel d'entendre cet argument-là. Nous, nous nous battons contre la diminution des recettes de la Ville. Nous nous opposerons à la nouvelle répartition financière, qui va couper dans les ressources de la Ville. Nous nous battons contre ça. Mais ces ressources, maintenant, nous les avons. Alors nous disons que c'est de notre responsabilité de maintenir ces biens publics, ces établissements comme le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville. C'est pourquoi je ne comprends vraiment pas la position des Verts. Je me demande si celle-ci ne serait pas influencée par l'avocat du gérant actuel, lequel, je le rappelle, puisque c'est du domaine public, n'est autre que le conseiller aux Etats Vert Robert Cramer. Est-ce là l'influence déterminante qui fait que le groupe des Verts a délaissé cette responsabilité?

Je vous demande, à l'occasion de ce troisième débat, de prendre au sérieux cette responsabilité de maintenir un bien public dans la durée, notamment après que l'actuel gérant aura pris sa retraite ou continué dans un autre établissement. Il faut aussi maintenir ces équipements, ces bâtiments fonctionnels, à la fois comme éléments du patrimoine et de socialisation. Un café-restaurant est aussi ça, et c'est tout à fait dans l'objectif de ce projet.

Je concède que ce n'est pas bon marché, que ce n'est pas du *cheap*, que ce n'est pas du *budget*, mais les contraintes sont là. Je pense que nous pourrions effectivement revoir en commission quelles sont, ligne par ligne, les dépenses indispensables et celles qui ne le sont pas mais, de grâce, donnons encore cette chance au Conseil administratif! Pour le maintien de cet équipement, renvoyons ce projet en commission des travaux et des constructions.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu tout à l'heure les arguments des uns et des autres pour ou contre ce crédit de rénovation. Mais moi, ce que

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

j'ai surtout retenu, c'est le souci commun, partagé par l'ensemble des groupes, de voir subsister au centre-ville, et particulièrement dans la Vieille-Ville, un café emblématique, un lieu de qualité.

Ce soir, on nous demande de voir comment on peut garantir que ce café sera effectivement conservé. Moi, ce que je retiens des auditions que nous avons eues en commission des travaux et des constructions, c'est le fait que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, qu'on appelait avant le Service d'hygiène, a été clair. Ce café doit faire l'objet d'une rénovation, et d'une rénovation cette année encore, sous peine de fermeture. Cela nous a très clairement été dit. Alors, aujourd'hui, si on veut vraiment garantir que ce café puisse subsister, il faut se donner les moyens d'étudier un projet de rénovation. Oui, on l'a entendu, certains ont estimé que ce coût était trop élevé et qu'il concernait un changement d'affectation de l'ensemble du café. On a aussi entendu que le tenancier avait soumis un devis de cuisiniste.

Franchement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pensez-vous vraiment que nous soyons capables en commission des travaux et des constructions de dire avec sérieux: «Oui, effectivement, on a la proposition d'un cuisiniste, c'est formidable! On confie la rénovation de ce café au cuisiniste et, à partir de là, le tenancier, ayant fait des travaux, on lui octroie un bail de dix ans?» Moi, je ne veux pas savoir le nom du tenancier actuel. Je pense que les règles doivent s'appliquer en toute transparence à l'ensemble des personnes qui sont concernées dans ce type de rénovation et à l'ensemble des personnes qui bénéficient d'un bail.

Cela étant, nous sommes propriétaires de ce lieu. Nous avons à le mettre en conformité, puis la Ville de Genève aura la responsabilité de le louer à celui ou à celle qui répondra aux critères qu'elle posera. Et chacun pourra, y compris le tenancier actuel, déposer une demande. Je pense que pour la collectivité – c'est le point de vue du Parti socialiste, mais je suis sûre que nous pouvons nous rejoindre là-dessus – les règles de transparence doivent être de mise. Les critères d'attribution et le rôle de celui qui possède les locaux doivent être clairs comme dans n'importe quel autre lieu public ou locatif.

En conséquence, je pense qu'on aurait mieux fait de suivre ce qui avait été proposé en commission, puisque des interrogations ont quand même été émises. Si vous regardez les votes, en effet, tous les partis ont été traversés par des doutes à la faveur ou à la défaveur de ce projet. Il n'y a pas eu, comme ça, d'avis très unanimes. (*Remarque.*) Oui, Monsieur Wisard, sauf peut-être le groupe des Verts... Mais des interrogations ont été émises et partagées. Au fond, il avait été proposé d'auditionner à nouveau le département des constructions et de l'aménagement pour voir exactement ce qui relevait de travaux nécessaires à effectuer et ce qui ne l'était pas.

Alors, dire aujourd'hui que le tenancier pourrait obtenir, comme ça, avec un devis de cuisiniste, des crédits de rénovation d'ici à la fin de l'année, c'est tout à fait irresponsable car, le propriétaire étant la Ville, on sait très bien qu'il appartient à cette dernière de déposer une demande de rénovation pour obtenir une autorisation, laquelle ne peut pas tomber avant la fin de cette année. Or, c'est la date butoir fixée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. (*Brouhaha.*)

Il nous a clairement été dit que cet établissement fermerait si les crédits n'étaient pas votés. Et il est encore attendu que, si nous les votons, les travaux commenceraient en début de l'année prochaine. On pouvait donc déborder sur 2016, mais cet établissement ne pourrait en aucun cas poursuivre son activité si aucun crédit n'était voté ni si des travaux proprement admis n'étaient effectués. C'est pourquoi, si nous voulons garantir un lieu au centre-ville, je pense qu'il est sage que cet objet retourne en commission, et que celle-ci s'engage à revenir devant ce plénum rapidement avec une proposition claire, de façon à ce que nous puissions au moins voter en connaissance de cause et avec responsabilité. Moi, comme socialiste, je demande vraiment que cet objet retourne en commission pour que nous puissions la travailler avec responsabilité, à l'image de ce que certains commissaires de tous bords ont finalement montré en votant la nouvelle audition du magistrat.

Il nous faut nous le rappeler, cette responsabilité-là nous la partageons si nous ne voulons pas que ce lieu public connaisse, malheureusement, le sort des autres lieux qui ont fermé – nous avons assez cité de cas tout à l'heure. Encore une fois, je pense qu'il serait beaucoup plus sage de voter ce retour en commission et de discuter en toute transparence des critères d'attribution. Nous sommes restés aujourd'hui dans le «pour ou contre le tenancier» – je n'ai pas envie de donner son nom parce que cela deviendrait clientéliste – au lieu de rester sur les chances de voir un projet aboutir pour avoir un lieu collectif et d'intérêt dans notre ville. Le Parti socialiste plaide vraiment pour ce retour en commission.

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

(Brouhaha.)

M. Daniel Sormanni (MCG). J'attends, j'ai le temps...

Le président. Vous pouvez continuer, Monsieur Daniel Sormanni.

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

M. Daniel Sormani. Très rapidement, je crois que cette proposition est effectivement une mauvaise proposition. Il faut faire des travaux, mais il faut faire des travaux minimums et non un projet luxueux pour près de 2,5 millions de francs. Il y a quelque chose de dérangeant dans cette problématique – cela a déjà été dit lors du débat de la première séance. C'est quand même assez désagréable de voir la Ville se comporter un peu comme les privés que nous dénonçons, qui font des congés ventes, n'est-ce pas? C'est tout à fait anormal!

D'une certaine façon, la Ville se comporte un peu de la même manière. On veut faire des travaux... Hop, on se débarrasse du tenancier, on lui donne son congé! Non, ce n'est pas du travail! Ce comportement n'est pas digne de la Ville de Genève, qui prétend être exemplaire. Elle ne l'est de loin pas, ni dans ce domaine ni ailleurs – on aura l'occasion d'y revenir sur d'autres aspects. Je crois que ce sont des méthodes de voyous. On ne doit pas faire comme ça, déjà, pour commencer, parce que cela va entraîner la fermeture durant un an au minimum de ce restaurant mythique, si ce n'est pas deux, comme indiqué dans le rapport. Je pense donc qu'il faut refuser cette proposition. Il ne faut pas la renvoyer à nouveau à la commission des travaux et des constructions, avec l'amendement *a minima* de M. le magistrat: 68 000 francs d'économies, c'est rien sur 2,5 millions de francs! Ce n'est pas sérieux.

M. Schnebli se plaint du fait que beaucoup disent qu'on va vers des années difficiles. Je ne sais pas, je pense que vous ne lisez pas les journaux, que vous n'écoutez pas ce qui se passe, Monsieur – vous transmettez, Monsieur le président de séance! Malheureusement, on va vers des années plus difficiles! Personne ne les souhaite, mais c'est une réalité. Je vous rappelle qu'une statistique intéressante vient de sortir. Elle est intéressante pour l'avoir, pas pour le résultat qu'elle donne. Il y a une importante baisse de la masse salariale en 2014 à Genève. Chaque expert en fait son interprétation, mais cela signifie bel et bien qu'il y a une baisse de l'activité économique, en tout cas une baisse des revenus qui seront soumis à l'impôt, et donc une baisse des recettes fiscales. A cela s'ajoute toute la problématique de la répartition des tâches entre les communes et le Canton, du taux d'imposition des entreprises à 13%, de la péréquation intercommunale, de la menace de la suppression de la taxe professionnelle – j'en passe et des meilleures. De tout cela, vous avez l'air de vous en fichez, et vous continuez, bille en tête, à dépenser, à dépenser... A dépenser dans le budget d'investissement et dans le budget de fonctionnement. C'est déraisonnable! Nous refuserons cette proposition, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Nous passons la parole à M. Guy Dossan.

M. Guy Dossan (LR). Merci, Monsieur le président. Oui, Monsieur Schnebli, le Parti libéral-radical se pose des questions sur la compétence de la Ville de Genève dans les projets de rénovation de nos établissements publics. (*Brouhaha.*) Je comprends qu'Ensemble à gauche ne puisse pas se poser ces questions, puisque tous les projets dont j'ai parlés tout à l'heure émanaient de conseillers administratifs de son bord! C'est un peu difficile, en effet, d'aller dire que les projets de rénovation d'établissements publics étaient mauvais, puisqu'ils étaient du fait des conseillers administratifs successifs d'Ensemble à gauche ou de cette formation quand elle avait un autre nom à l'époque.

Et puis, ce n'est jamais assez beau! Vous êtes prêts à voter n'importe quel prix! C'est très bien! Je le comprends aussi. Mais vous devrez aussi comprendre que le Parti libéral-radical est un peu plus circonspect, puisque, en général, ceux qui paient la facture finale, les contribuables, se trouvent plutôt dans nos rangs que dans les vôtres! C'est normal que nous nous occupions un peu de ceux qui vont payer!

Et puis alors, j'entends M. Schnebli dire qu'il faut donner une chance au Conseil administratif. Ne pensez-vous pas que nous avons déjà suffisamment donné de chances au Conseil administratif pendant cette législature? Combien de fois des projets sont-ils arrivés dans cette séance plénière avant de repartir en commission parce qu'on était arrivé avec un amendement, parce qu'on avait réfléchi, parce que ci parce que ça... Eh bien, non! Ecoutez, nous sommes en fin de législature, et je pense que nous en avons un peu assez de donner des chances au Conseil administratif. Peut-être que le prochain Conseil municipal lui en donnera d'autres. Tant mieux pour lui! En tout cas, en ce qui nous concerne, c'était non au deuxième débat, ce sera non au troisième! Ce sera simplement retour à l'expéditeur! Que le Conseil administratif vienne nous proposer un projet ficelé, normal pour une Ville qui ne croule pas sous les millions! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y a quelque chose de la part du Parti libéral-radical que je trouve assez insupportable, Monsieur Dossan. Quand on vient proposer un hangar pour les trams à 380 millions de francs (*exclamations*) et qu'on vient me faire des leçons de gestion en termes de construction, je trouve que c'est un peu facile de la part du Parti libéral-radical. Il a voté la tête dans le sac 380 millions de francs pour mettre des trams de 2 h à 4 h du matin dans un hangar! J'estime que vous avez poussé le bouchon un peu trop loin! (*Exclamations.*) Un peu trop loin! Quand même! Et je pourrais citer encore la nouvelle prison, la nouvelle caserne et tout ce que le Parti libéral-radical a dépensé sans compter jusqu'à maintenant dans le canton! (*Protestations.*)

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Le président. S'il vous plaît! Monsieur Pagani, s'il vous plaît, baissez le ton!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En augmentant la dette à 13 milliards de francs! (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Pagani, on ne vous entend pas si vous hurlez comme ça!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ici, nous avons l'honneur d'avoir réduit la dette! Alors ne venez pas nous faire des leçons de bonne conduite!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Oui, c'est vrai! (*Exclamations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'avoir réduit la dette, Monsieur Sormanni! Ne venez pas nous faire des leçons de bonne gestion en ce qui concerne le pouvoir que vous avez! (*Exclamations et applaudissements.*) Il faut arrêter! Il faut arrêter quand même!

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Vous avez terminé?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faut quand même remettre les choses à leur exacte valeur... (*Le micro de M. Pagani a malencontreusement été coupé.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Deux millions pour refaire un troquet!

Le président. Monsieur Pagani, vous aviez terminé votre intervention?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non, pas du tout! Je viens de commencer! (*Rires.*)

Le président. Le micro a été coupé. Ce n'est pas moi qui l'ai coupé, Monsieur Pagani. On avait imaginé, je pense, à la table là-bas, que vous aviez terminé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'entends continuer.

Le président. Oui, mais si vous pouviez un peu baisser le ton et parler de manière à être entendu, ce serait bien!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y en a qui ont le ton, Monsieur le président!

Le président. Moi, je ne vous entends pas et la plupart ne vous entendent pas. (*Remarque.*) Monsieur Haas, s'il vous plaît! S'il vous plaît à ma droite et à ma gauche, essayez d'écouter...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Jusqu'à preuve du contraire, on est ici pour parler, et il est parfois nécessaire de lever le ton. (*Exclamations.*)

M. Guy Dossan (LR). On n'est pas au Grand Conseil, ici! (*Exclamations.*)

Le président. Poursuivez, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Justement! Parce qu'on n'est pas au Grand Conseil, Monsieur Dossan, j'estime que j'ai fait mon devoir en vous proposant des projets! J'ai présenté plus de 600 projets. Quand vous dites des mensonges, quand vous dites que tous les projets que j'ai proposés ont été renvoyés en commission, c'est faux! Je vous mets au défi, Monsieur Dossan... Au défi de prouver ce que vous avancez! Et j'aimerais bien savoir sur quelle position politique vous êtes, Monsieur Dossan! Ou vous êtes responsable – et je me calme, Monsieur le président...

Le président. Oui, mais Monsieur Pagani... Vous ne pouvez pas mettre au défi les conseillers municipaux, alors que la liste est close, ce n'est pas correct! (*Exclamations.*)

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vous devriez vous dire, Monsieur Dossan et d'autres du Parti libéral-radical, comme n'importe quel propriétaire, que vous êtes responsables et que vous avez ici, à côté, un bâtiment patrimonial que vaut bon an mal an 20 à 50 millions de francs – pour un seul bâtiment! Certains dans vos rangs vendent des objets à la rue du Commerce à 590 millions de francs, Mesdames et Messieurs! (*Exclamations.*) Les mêmes d'ailleurs! Les mêmes! Quand on voit ces gens qui évaluent leur patrimoine mettre des millions pour le valoriser et que vous n'êtes pas capables d'accepter la valorisation que nous proposons – et une valorisation raisonnable, Monsieur Dossan, en fonction de sa valeur patrimoniale, historique, en fonction des responsabilités qui sont les nôtres de maintenir le personnel dans de bonnes conditions – quand vous n'êtes pas capables d'assumer cette responsabilité-là, je pense qu'il y a un problème du côté du Parti libéral-radical! Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Pagani. J'essaie d'y voir clair, étant donné que nombre de conseillères municipales ou de conseillers municipaux ont appuyé. (*Remarque.*) J'essaie de distinguer... M. Dossan a estimé être mis en cause. Y en a-t-il d'autres? Pas d'autres? Alors, je passe la parole à M. le conseiller municipal Guy Dossan. (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît, on ne peut pas continuer comme ça...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Moi, tout à l'heure, je n'ai pas été mise en cause, Monsieur le président, mais lui, il est mis en cause!

M. Carlos Medeiros, vice-président. Il l'a mis au défi!

Le président. Madame Pérez, s'il vous plaît... N'entamez pas le dialogue! On écoute M. Dossan sur sa mise en cause.

M. Guy Dossan (LR). Je n'ai jamais dit que tous les projets de M. Pagani avaient été retoqués. C'est comme tout à l'heure! Vous m'avez dit que nous ne voulions pas faire la décoration au prétexte que c'était magouillé après. Non! J'ai dit qu'on avait l'impression que vous aviez déjà l'exploitant suivant. Il ne faut pas retourner la situation, Monsieur le conseiller administratif. Je comprends, on

est bien d'accord, c'est le dernier Conseil municipal avant les élections! Tout le monde est surchauffé, tout le monde parle pour essayer de se faire remarquer...

Cela dit, vous avez parlé des promoteurs de nos rangs qui vendent des objets. N'oubliez pas que les impôts qui arrivent dans les caisses municipales servent aussi à faire votre politique sociale! Alors ne crachez pas trop sur les impôts et ce genre d'opérations financières, qui sont parfaitement légales, ne vous en déplaît...

Le président. Merci, Monsieur Dossan. Je prie l'huissier de bien vouloir effacer les demandes de parole qui ne sont pas concernées. (*Remarque.*) J'ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse positive quant à d'éventuelles mises en cause. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mon président me dit d'y aller mollo... Monsieur le président, je vais essayer d'y aller mollo... Je serai quand même moins gentil que M. Dossan. Ce que vient de faire ce soir – je ne sais pas si je dois dire «le conseiller administratif Rémy Pagani», «le député Ensemble à gauche», «l'administrateur aux Transports publics genevois», je ne sais plus avec toutes ces casquettes... (*Remarque.*) Oui, bientôt candidat au Conseil national! Il a des journées à vingt-six heures, je le sais... (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît, je vous demande un minimum de respect. On écoute l'intervenant.

M. Alexandre Wisard. L'important, c'est que M. Rémy Pagani a attaqué l'un de nos collègues, et là, ce n'est pas une question de parti politique! Il a attaqué l'un de nos collègues sur sa profession! Il sait très bien que M. Dossan travaille aux Transports publics genevois, et il lui donne une leçon de politique publique! Alors qu'il sait très bien qu'il ne pourra pas se défendre! (*Exclamations.*) C'est très courageux, Monsieur Pagani! Vous êtes un champion dans le domaine. Vous attaquez M. Dossan sur le fait que les Transports publics genevois seraient à l'origine du projet En Chardon. Oui, ils sont à l'origine du projet En Chardon, qui a coûté 380 millions de francs! Je vous signale que ce projet a été porté par une magistrate que vous adoriez, d'ailleurs, M^{me} Michèle Künzler – vous en parliez régulièrement dans ce plénum. Peu importe! Ce que vous faites est dégueulasse, je voulais vous le dire!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

M. Alexandre Wisard. Je ne suis pas de gauche, je ne suis pas de droite, mais c'est dégueulasse. On avait un spécialiste en la matière, M. Manuel Tornare. Je vois que vous avez pris la relève pour attaquer les gens sur leur profession. Ce n'est pas à votre honneur. (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, Monsieur Pagani, c'est comme ça, ça fait mal, ce sera un mauvais moment à passer, c'est comme ça!

Revenons maintenant sur l'objet qui nous occupe ce soir. Un troisième débat, en général, se tient parce que des éléments nouveaux interviennent entre le deuxième et le troisième débat. En général aussi, Monsieur le président – vous vous transmettez à vous-même – on laisse un peu de temps avant de faire le troisième débat. Comme disait un ancien président socialiste français: «Il faut laisser du temps au temps.» Moi, je suis surpris. Boum! On nous balance le troisième débat entre la fin de notre discussion à 19 h et maintenant à 22 h. Or, il n'y a rien eu de nouveau. Il y a juste le fait que le Conseil administratif s'est pris une petite claque. Ce n'est pas grave, ils seront réélus les cinq en bloc, je n'ai pas de souci... Peu importe! Tout le monde s'excite, mais cela ne va rien changer.

Fondamentalement, renvoyer cet objet en commission n'est pas une bonne idée. Il n'y a rien de nouveau, si ce n'est l'amendement que nous propose M. Pagani, qui réduit le crédit de 100 000 francs. Bon, il aurait pu nous le faire en commission! Il nous le fait en plénière parce qu'il a l'habitude... Il demandait aussi tout à l'heure à M. Dossan, président de la commission des travaux et des constructions, de lui donner un exemple d'objets qu'il aurait renvoyés qui n'ont pas eu de sens en commission. Voulez-vous que l'on parle de la plaine de Plainpalais, Monsieur Pagani? Vous avez renvoyé cet objet en troisième débat à la commission des travaux et des constructions. Vous avez dit que vous aviez un mécène, que ce serait génial, que vous aviez une machine achetée à Bruxelles, que l'on prendrait les arbres et qu'on les mettrait à gauche et à droite... Le mécène, je peux vous le dire, il a fait: «Pschitt!» Il n'y a plus rien, il ne se passe rien.

Donc, M. Pagani, nous avons une expérience à la commission des travaux et des constructions. Le président a été très clair, il ne sert à rien de renvoyer un tel objet. Cela n'aboutira à rien, si ce n'est à devoir traiter ça après les élections au Conseil municipal, soit entre les deux tours pour le Conseil administratif, ce qui n'est franchement pas la plus grande décision que vous ayez pu prendre...

Maintenant, je crois que le message est clair. Nous non plus, nous ne changerons pas d'avis, car rien n'a bougé en deux heures. Le message reste: nous refusons la proposition du Conseil administratif et nous refusons les amendements bricolés de M. Pagani avec son bâton de pèlerin. Nous lui demandons simplement de revenir dans des délais raisonnables. L'Etat n'a pas dit qu'il fermerait cet établissement cette année, ce n'est pas vrai. Il a dit qu'il n'attendrait pas cinq ans comme il l'a fait. Il n'attendra pas cinq ans comme il l'a fait pour que la Ville fasse des travaux. Nous demandons donc à M. Pagani de revenir nous proposer

un projet raisonnable, financièrement parlant, un projet qui respecte l'esprit des lieux – je sais bien que c'est difficile – tout au moins qui ne détruit pas ce café. Et puis, ma foi, pour faire bon poids bonne mesure, au nom des Verts, je vous demande l'appel nominal. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je rappellerai d'abord à notre collègue Alexandre Wisard que ce n'est pas le Conseil administratif qui a demandé un troisième débat, c'est le tiers du Conseil municipal. Un peu plus que le tiers du Conseil municipal a demandé un troisième débat et le troisième débat est organisé d'office. La question est de savoir si c'était pertinent de l'organiser ce soir. N'aurait-il pas été plus pertinent d'attendre la prochaine session ordinaire après les élections, les esprits s'étant calmés, sauf peut-être l'amour pour le café de l'Hôtel-de-Ville? Mais cela aurait peut-être été plus pertinent et le débat aurait peut-être été plus calme, encore que les débats agités ne me perturbent pas particulièrement.

Je voulais attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur un risque. En l'absence de proposition de rénovation de ce café, qu'il s'agisse d'ailleurs de celle du Conseil administratif ou des propositions *a minima* qui ont été faites, ce café peut être fermé du jour au lendemain pour des raisons d'hygiène et de sécurité par les services cantonaux compétents. (*Exclamations.*) Quand on demande le renvoi en commission, c'est pour que l'étude d'un projet se poursuive, que le Conseil municipal, que ce soit en plénière ou en commission, soit toujours en état d'étudier un projet, en l'occurrence d'étudier ce qui retarde et ce qui empêche concrètement la fermeture du café pour des raisons de sécurité ou pour des raisons sanitaires.

Nous ne demandons pas le vote du projet du Conseil administratif. Nous ne demanderons même pas le vote des amendements qui auraient pu être présentés jusqu'ici en commission. Nous demandons que la commission compétente reprenne ce travail, avec tout le respect qui lui est dû – et un respect considérable lui est dû comme à toute autre commission, sauf peut-être la commission des naturalisations... Quitte à changer le projet de fond en comble, quitte à reprendre ce travail de zéro, pour éviter que le café de l'Hôtel-de-Ville ne fasse l'objet, entre-temps, d'une décision qui ne serait plus alors de type patrimonial ou financier, mais uniquement une décision de fermeture pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Dans ces conditions-là, ce n'est pas faire un cadeau au Conseil administratif que de demander le renvoi en commission. C'est faire un cadeau au café de l'Hôtel-de-Ville. Et comme j'ai constaté, comme tout le monde a pu constater depuis cet après-midi, que nous débordons d'amour pour le café de l'Hôtel-de-Ville, sa cuisine, ses vins et son propriétaire, je ne doute pas que vous serez sensibles à la nécessité de le maintenir ouvert et donc de poursuivre un travail d'examen en commission.

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

M. Tobias Schnebli (EàG). Effectivement, revenons un peu à la raison, discutons aussi des faits qu'on insiste à vouloir changer. Je suis quand même étonné que M. Wisard, le rapporteur, cache ou nie la phrase qu'il a lui-même rapportée à la page 9. Je la cite à nouveau: «Des travaux devront être réalisés dans l'année.» C'est de cette année-ci dont parle le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, ce n'est pas je ne sais quand! Cet élément-là est donc incontestable. Ces travaux d'assainissement sont nécessaires. De toute manière, il y aura une fermeture. C'est aussi pour cette raison que je redépote l'amendement que nous avons proposé lors des premier et deuxième débats pour le maintien des employés, pour garantir que les employés actuels retrouvent leur emploi après la réalisation de ces travaux d'assainissement. Ces travaux sont nécessaires, que ce soit par le biais de la proposition du Conseil administratif ou de la fermeture qui sera exigée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Je vous propose donc à nouveau cet amendement, qui se présente comme suit:

Projet d'amendement à la délibération I

Création d'un article 5.

«Art. 5 (nouveau) – Dans l'appel d'offres pour octroyer le nouveau fermage figurera l'obligation pour le gérant de reprendre le personnel actuellement employé au café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville.»

On a de nouveau entendu les mots «faramineux», «projet pharaonique», «excessif», et ainsi de suite. Si on compare la dépense avec les loyers prévus, celle-ci sera remboursée dans près de dix ans – et on calcule large. Ce sera peut-être un peu moins avec l'amendement proposé par le Conseil administratif. Ce ne sera donc pas tout de suite une affaire en or pour la Ville. Mais quand même! Un investissement sur dix ans, comme ça, ce n'est pas non plus jeter l'argent par la fenêtre de manière irresponsable! Et il y a des contribuables importants qui veulent que l'argent soit géré de manière responsable.

Monsieur Dossan, vous m'avez presque reproché – vous lui transmettez, Monsieur le président – de vouloir donner encore une chance au Conseil administratif. Vous dites que maintenant ça suffit, que nous avons assez essayé. Non! Je pense que c'est aussi l'intérêt du fonctionnement démocratique. Entre le moment où on offre cette chance pour améliorer encore un peu ce projet et la preuve des faits, il y a les élections. Elles auront lieu dans quelques semaines. Franchement, je n'ai pas peur de ça, je n'ai pas peur de donner encore une chance pour assumer notre responsabilité – cela a été dit, notamment par M^{me} Valiquer Grecuccio – notre responsabilité dans la gestion des biens collectifs. Ce café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville en fait partie. C'est pourquoi je pense qu'il est tout à fait raisonnable, avec une affaire qui est finalement raisonnable, de renvoyer ce projet en commission.

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Il ne faut pas avoir peur de donner une chance, et je pourrais dire la même chose pour plein d'autres projets. On a offert encore une chance à la plaine de Plainpalais de ne pas être victime des tronçonneuses du parti des Verts, qui voulait couper tous les arbres. On voudrait donner la chance au Conseil administratif de ne pas nous offrir un projet de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire qui soit une privatisation, un musée dans le musée, en faveur de M. Gandur. (*Exclamations.*) Nous avons offert ces chances. Ne tranchons donc pas maintenant quelque chose que nous pourrions vraiment regretter par la suite. Ce café devra fermer cette année, c'est clairement dit dans le rapport – le Service de la consommation et des affaires vétérinaires l'a dit. Saisissons cette chance de réaliser une rénovation qui soit effectivement dans l'intérêt de tout le monde.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous renvoie d'abord au règlement du Conseil municipal. Il y est indiqué qu'un débat est rouvert lorsque des propositions d'amendements sont déposées. A mon sens, il est illégitime de clore la liste, car j'entends proposer à nouveau mon amendement et le justifier, étant donné que certains ont imaginé que c'était du saupoudrage. J'entends défendre cet amendement. Je vous demanderai donc de rouvrir la discussion sur cet amendement du Conseil administratif, que je ne suis donc pas seul à proposer. J'entends expliquer pourquoi nous sommes arrivés à cette réduction de 100 000 francs de la facture. (*Remarque de M. Sormanni.*) Excusez-moi, Monsieur Sormanni... Vous pouvez rentrer chez vous, si cela ne vous intéresse pas ou si vous voulez perturber le débat...

Le président. Monsieur Pagani, vous avez la parole. Profitez-en pour présenter votre amendement! C'est ce que vous vouliez! Je ne comprends pas vos propos.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il ne fait que de m'interrompre et de pousser des cris d'animaux! Ce n'est pas très normal!

Le président. Monsieur Pagani!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mais oui! Il fait: «Ouh!» Ou je ne sais pas très bien quoi... (*Rires.*) Je suis désolé!

Le président. Monsieur Pagani, vous vouliez défendre votre amendement, alors allez-y!

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Des voix. Ouh! Ouh!

M. Daniel Sormanni (MCG). Laisse tomber et va boire un verre chez Glôzu, ça ira mieux!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président?

Le président. Monsieur Pagani, vous souhaitiez prendre la parole pour défendre votre amendement. Vous avez la parole et vous nous parlez de tout autre chose. C'est quand même extraordinaire! Allez-y!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis en train d'expliquer les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu économiser sur cette proposition du Conseil administratif 300 000 ou 400 000 francs, comme je l'imaginai, ni expliquer cet amendement ici, puisque je n'aurai pas l'occasion, au nom du Conseil administratif, d'en discuter à la commission des travaux et des constructions.

Car mon objectif était effectivement d'économiser près de 400 000 francs. Mais je vous prends à témoin, Mesdames et Messieurs. Il a, par exemple, été question de trouver d'autres issues pour les colonnes d'aération. Or, le bien patrimonial que nous possédons nous pose certaines contraintes. Vous le savez très bien, ce bâtiment est accolé à la Maison Tavel. J'avais fait des nouvelles propositions. Mais la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) m'a refusé ces stratégies-là. En ce qui concerne la sécurité, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) réclame que les employés soient mis en sécurité dans la cuisine dans laquelle ils travaillent, du point de vue du danger lié au feu. Là non plus, il n'a pas pu être fait droit à notre demande qu'il restreigne ses exigences en ce qui concerne les conditions de travail.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires n'a pas non plus été d'accord de réduire ses prétentions, par exemple au niveau de l'extraction et notamment pour que l'extraction des fumées entre la salle et la cuisine soient séparées – et on l'a dit. On l'a dit, car il y a effectivement des problèmes avec l'aspiration des suies; elles peuvent engendrer le feu dans les colonnes de cheminée, lequel peut se transmettre ensuite à la salle, si celles-ci sont connectées. Vous imaginez bien que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires n'a pas accepté ce genre d'économies.

De ce point de vue-là, j'ai tenté d'économiser un certain nombre de milliers de francs, comme il m'était demandé de le faire. Mais je suis au regret de dire

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

que les contraintes patrimoniales, de sécurité, et les contraintes d'exercice de la profession des employés qui travaillent dans ce restaurant depuis de nombreuses années ne nous ont pas permis de faire droit à une demande d'économies substantielles, au-delà des 100 000 francs que je vous propose.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, certains pensent qu'on va pouvoir rénover ce bien patrimonial en respectant les normes de la CMNS, que l'on va pouvoir refaire ce café, la salle et les cuisines sans abattre un certain nombre de murs. Je ne sais pas si vous êtes entrés dans la cuisine! D'ailleurs, le restaurateur s'est bien gardé d'y faire entrer les journalistes, et pour cause... Ceux qui imaginent que les travaux pourraient s'effectuer pendant l'exploitation de ce restaurant ne comprennent pas la situation dans laquelle il se trouve. (*Remarque de M. Sormanni.*)

Dans mon amendement, il est question d'une année de travaux. J'estime, Mesdames et Messieurs, que c'est ce qu'il faut au minimum pour rénover ce restaurant, sa cuisine, ses arrière-cuisines, les soubassements ainsi que la salle qui se trouve au premier étage. C'est un minimum. Vous pensez qu'on peut faire tout et n'importe quoi! Il n'est pas question d'accueillir les clients dans ces conditions-là, avec des gens qui passent avec des brouettes, j'en passe et des meilleures. Ceux qui pensent qu'il suffit juste d'aligner des noix sur un bâton, puis que le conseiller administratif, une fois de plus, revienne avec une autre proposition se trompent dans le cas présent, Mesdames et Messieurs! Je vous donne donc rendez-vous au moment où le Service de la consommation et des affaires vétérinaires nous imposera les conditions dont il nous menace, c'est-à-dire la fermeture de cet établissement. C'est ce dont il est question aujourd'hui. Je prends acte de votre décision mais, à mon avis, elle n'est pas très responsable. Mais la politique est ce qu'elle est, et il faudra bien que le navire avance... Merci de votre attention quand même. (*Protestations.*)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 33 non contre 25 oui.

Ont voté non (33):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Moratti (Ve), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (25):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ahmed Jama (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (21):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement que le Conseil administratif a redéposé. Il modifie les montants dans l'article premier, l'article 2 et l'article 3 de la délibération I. Le montant de 1 862 500 francs remplace le montant de 1 988 000 francs à l'article premier et à l'article 2. Le montant de 41 421 francs remplace le montant de 43 893 francs à l'article 3.

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est refusé par 48 non contre 25 oui.

Ont voté non (48):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (25):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve).

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le président. Je vous sou mets maintenant l'amendement de MM. Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, M^{mes} Sandrine Burger et Brigitte Studer, qui avait été accepté en deuxième débat et qui a été redéposé. Il vise à ajouter un article 5 à la délibération I.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, M^{mes} Sandrine Burger et Brigitte Studer est accepté par 37 oui contre 36 non (2 abstentions).

Ont voté oui (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S) M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (36):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

(LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Se sont abstenus au moment du vote (2):

M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Danièle Magnin (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est refusée par 49 non contre 26 oui.

Ont voté non (49):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

(MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (26):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est refusée par 49 non contre 26 oui.

Ont voté non (49):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe

Proposition: rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (26):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Javier Brandon (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le troisième débat ayant eu lieu, le refus des délibérations I et II est définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1175, de *M^{mes}* et *MM.* Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève»;
- M-1176, de *M^{mes}* et *MM.* Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Ammina Pfund, Sylvain Thévoz et Corinne Goehner-Da Cruz: «Huit ans après, le bilan de la loi sur les procédés de réclame est douloureux pour les acteurs culturels et sportifs»;
- M-1177, de *M^{mes}* et *MM.* Pascal Holenweg, Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Javier Brandon, Grégoire Carasso, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Pierre Gauthier, Corinne Goehner-Da Cruz, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Marie Mutterlose, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Alfonso Gomez, Maria Pérez et Annina Pfund: «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma»;
- M-1178, de *M^{mes}* et *MM.* Vera Figurek, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle et Pierre Gauthier: «Pour le respect de l'autonomie communale et de la démocratie locale (répartition des tâches entre le Canton et les communes)»;
- PRD-99, de *M^{mes}* et *MM.* Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten: «Création d'un fonds de végétalisation des quartiers de la Ville de Genève par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement alloués aux travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts».

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations orales suivantes:

- IO-254, de *M.* Daniel Sormanni: «Un royaume néocolonial»;
- IO-255, de *M.* Simon Brandt: «Le printemps de l'immobilier reflleurira-t-il à Plainpalais?»

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-425, de *M. Grégoire Carasso*: «Murs de grimpe à la Queue-d'Arve».

Le président. J'en ai fini avec les nouveaux objets. (*M^{me} Figurek interpelle le président.*) Madame Figurek, désirez-vous la parole? (*Remarque.*) Mais vous pourriez la demander correctement!

M^{me} Vera Figurek (EàG). La séance n'est pas levée. Merci de me laisser parler.

Le président. Je n'ai pas levé la séance. Vous avez raison de le dire. (*Brouhaha.*)

M^{me} Vera Figurek. Je n'entends rien. Je crois que tout le monde est parti, mais ce n'est pas grave... Monsieur le président, vous présidez sans regarder votre salle, c'est fort dommageable. Je profite d'une réponse, puisque je suis signataire de cette réponse...

Le président. Nous ne traitons pas les réponses. Nous traitons les nouveaux objets.

M^{me} Vera Figurek... parce que vous ne m'avez pas donné la parole avant le vote de tout à l'heure.

Le président. Madame Figurek, vous êtes dans l'erreur. Je suis au point 143 de notre ordre du jour, «Propositions des conseillers municipaux». (*Exclamation.*)

M^{me} Vera Figurek. Monsieur le président, j'ai déposé une motion d'ordre.

Le président. Non mais, écoutez-moi!

M^{me} Vera Figurek. Je veux que ce soit protocolé dans le *Mémorial*. J'interpelle le fonctionnaire... Merci, Monsieur Touma, de faire figurer au procès-verbal de cette séance que M. le président ne m'a pas donné la parole...

Le président. Madame Figurek, excusez-moi, mais vous vous trompez. Ce n'est pas là-dessus que vous devez intervenir!

M^{me} Vera Figurek.... alors même que j'ai demandé la réouverture de la liste des intervenants avant le vote, ce qui n'a pas été voté.

J'ai donc déposé une motion d'ordre, je vous laisserai vérifier avec l'enregistrement. Cela n'a pas été voté. Nous n'avons même pas eu le droit de nous exprimer, Monsieur le président, car vous ne regardez plus votre salle. Je vous rends attentif au fait que nous avons le droit de déposer des motions d'ordre à tout moment. (*Exclamations.*)

Le président. Madame Figurek, vous tournez en rond. Voulez-vous une réponse ou pas? (*Exclamation.*)

M^{me} Vera Figurek. Monsieur le président, j'aimerais que ce soit protocolé. Nous nous réservons le droit de faire un recours à la Surveillance des communes sur le dernier objet voté, la proposition PR-1062 sur le café de l'Hôtel-de-Ville. Je vous remercie.

Le président. Madame Figurek, si vous voulez bien écouter ma réponse. Premièrement, vous vous trompez, car j'étais en train de lire les nouveaux objets déposés par les conseillères municipales et les conseillers municipaux – et vous m'avez interrompu de manière désagréable. Deuxièmement, votre objet n'a jamais été déposé dans les formes, car nous étions en procédure de vote lorsque vous vous êtes levée – tout le monde l'a vu, là! Or, lorsqu'on est en procédure de vote, le bureau refuse d'entrer en matière sur une motion d'ordre. Par conséquent, vous pouvez déposer tous les recours que vous voulez, ils n'auront aucune chance d'aboutir. Je vous remercie d'avoir écouté cette réponse.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5094 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5094 |
| 3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2014, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'abrogation du plan localisé de quartier N° 28599-249, rue du Jura/rue Jean-Gutenberg (PR-1111 A) | 5095 |
| 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29969/309 du Grand-Morillon, situé entre la route de Ferney et l'allée David-Morse, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1109 A) | 5098 |
| 5. Projet de délibération du 26 mars 2014 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Pascal Altenbach, Roland Crot et Gilbert Schreyer: «Pour une meilleure information des conseillers municipaux» (PRD-83). | 5128 |
| 6. Projet de délibération du 17 mars 2015 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Stéphanie Prezioso, Charlotte Meierhofer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Hélène Ecuyer: «Les accueillantes familiales ont droit à un salaire décent maintenant!» (PRD-98). | 5132 |
| 7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 463 000 francs, soit: | |
| – l'ouverture d'un crédit de 1 988 000 francs destiné à la rénovation du café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité; | |

- l'ouverture d'un crédit de 475 000 francs destiné à l'équipement de la cuisine et du mobilier du nouveau café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville, situé 39, Grand-Rue, 1204 Genève, parcelle N° 4838, feuille 25, section Genève-Cité (PR-1062 A). Troisième débat... 5157
- 8. Propositions des conseillers municipaux 5179
- 9. Interpellations 5179
- 10. Questions écrites 5180

Le mémorialiste:
Ramzi Touma